

**Zeitschrift:** Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen

**Band:** 44 (1959)

**Heft:** 4

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

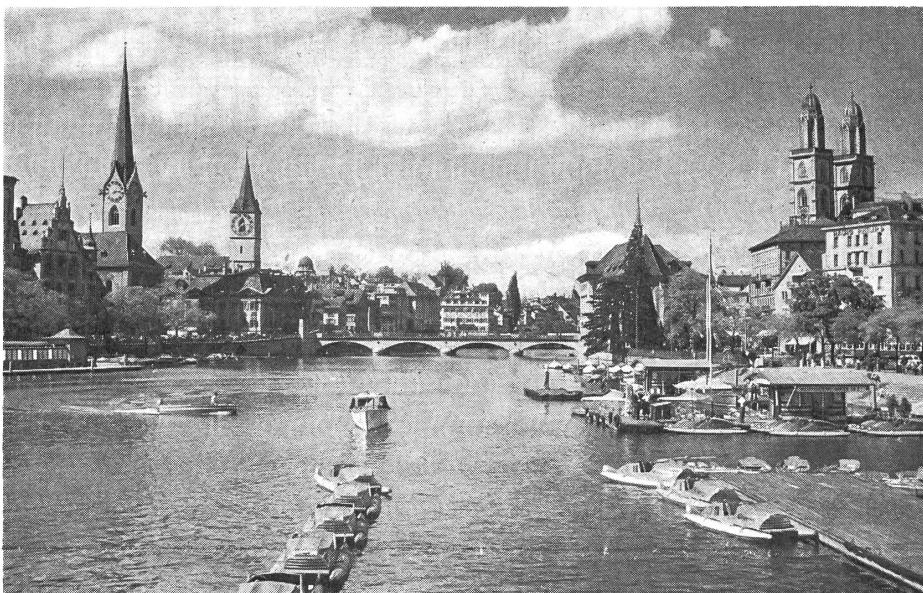
# Le Messager Raiffeisen



4

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)  
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froldevaux, fondé de pouvoir)  
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne  
Lausanne, avril 1959 — 44<sup>e</sup> année — Paraît chaque mois

Union suisse  
des Caisses de  
crédit mutuel  
(Système Raiffeisen)



Zurich,  
lieu du  
congrès

## CONVOCATION

à la

# 56<sup>e</sup> assemblée ordinaire des délégués

**lundi 4 mai 1959, à 9 h., au Palais des congrès, à Zurich**

### Ordre du jour :

- |  |  |   |                                  |
|--|--|---|----------------------------------|
| 1. Allocution d'ouverture du président . . . . .   | G. Eugster, Dr vét.<br>Conseiller national | 5. Rapport et propositions du Conseil de surveillance . . . . .   | A. Müller<br>Conseiller national |
| 2. Désignation de 4 scrutateurs . . . . .  | I. Egger<br>Directeur                      | 6. Résolution concernant l'approbation des comptes et bilan au 31 décembre 1958 et la répartition du bénéfice |                                  |
| 3. Rapport sur l'activité de l'Office de revision et la situation des Caisses affiliées . . . . .      |  | 7. Election complémentaire au Conseil d'administration  |                                  |
| 4. Présentation des comptes et bilan de 1958; P. Schwager rapport sur l'activité de la Caisse centrale | Directeur                                  | 8. Discussion générale.   |                                  |

*Droit de délégation* selon art. 11 des statuts de l'Union: Chaque Caisse a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque autre centaine ou fraction de centaine, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix.

Saint-Gall, le 19 mars 1959.

Au nom du Conseil d'administration :

*Le président : G. Eugster.*

## Avant-propos sur le Congrès

Après la belle et imposante manifestation d'union et de force que fut le congrès de l'an dernier à Lugano, congrès qui avait mis plus particulièrement à l'honneur la Suisse italienne et dont le souvenir est encore vivant chez tous ceux qui ont eu la riche aubaine d'y prendre part, c'est de nouveau au tour de la Suisse orientale à recevoir les délégués de l'Union nationale suisse. Et le choix des Conseils de l'Union se porta sur Zurich.

On sait d'ailleurs que c'est à Zurich qu'avait eu lieu, le 25 septembre 1902, l'assemblée constitutive de l'Union. Tout au début, l'Union y tint fréquemment ses assises. Mais depuis 1916, il n'y eut plus d'autre congrès que celui de 1939, année de la dernière exposition nationale suisse.

Le déroulement du congrès de 1959 restera bien dans la ligne des solennelles manifestations raiffeisenistes que furent les devancières. Le samedi 2 mai, les Conseils de l'Union tiendront séance.

L'arrivée des congressistes est prévue dans le courant de la matinée du dimanche. Après le repas de midi dans les différents hôtels et restaurants réservés, les participants auront le plaisir de se familiariser avec la ville si accueillante au bord de son lac entre deux collines verdoyantes. Au gré de leur préférence, ils pourront entreprendre un tour de ville et des environs en car, visiter le jardin zoologique ou le musée national, ou se rendre à l'Exposition nationale d'horticulture, dite la « G/59 », qui ouvrira ses portes le 25 avril et qui déroulera ses fastes dans les parcs et promenades sur les deux rives du lac, autour de la rade.

En lever de rideau, la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse tiendra sa 17<sup>e</sup> assemblée générale, ce dimanche 3 mai, à 17 heures, dans l'une des salles du Palais des congrès.

En fin de journée du dimanche, les délégués prendront part à la traditionnelle soirée de réception dans la somptueuse salle de fête du Palais des congrès. Les meilleures sociétés artistiques et folkloriques de la ville en assureront le succès. Son programme a été conçu de manière à créer une véritable ambiance patriotique qui permette la même résonance, la fraternisation entre participants venus de tous les coins du pays. Ce caractère d'union confédérale fera tout le charme de cette première et officieuse rencontre générale.

L'assemblée des délégués est convoquée pour le lundi 4 mai, à 9 heures, également au Palais des congrès. Conformément à la tradition récemment établie, l'installation des appareils écouteurs permettra l'audi-

tion simultanée des rapports en français pendant leur exposé en allemand. Le programme ainsi allégé se déroulera dans une atmosphère des plus sereines.

L'ordre du jour comporte, comme d'ordinaire, le message inaugural du président de l'Union, suivi de la présentation des rapports statutaires de la direction de l'Office de révision et de la Caisse centrale. Ces rapports exposant le développement et l'état actuel du mouvement Raiffeisen suisse ainsi que l'activité de la Caisse centrale et sa situation au 31 décembre 1958, fixeront les perspectives raiffeisenistes face à l'évolution économique et financière de l'heure présente. A la suite du rapport et des propositions du Conseil de surveillance, organe supérieur de contrôle, l'assemblée sera appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et sur la répartition du bénéfice. En augmentation de 39 millions, son bilan s'élève à 309 millions de francs. Le bénéfice réalisé atteint 744 394 fr. 99. Les autorités de l'Union proposent de l'utiliser pour le paiement d'un intérêt de 4 % aux parts sociales et le versement de 300 000 francs au fonds de réserves qui s'élèvera de la sorte à 6,5 millions de francs.

Une élection complémentaire au Conseil d'administration est rendue nécessaire cette année à la suite du décès de M. Paul Dickenmann, député à Toos (Thurgovie), qui en a fait partie depuis 1948.

Cette séance de travail sera vraisemblablement terminée bien avant midi de sorte que les congressistes pourront largement profiter de l'après-midi pour prendre part, selon leur choix, à l'une des deux excursions organisées, promenade circulaire en bateau spécial sur le lac de Zurich avec arrêt intermédiaire à la presqu'île d'Au, ou course en car à l'aéroport de Kloten (environ deux heures d'arrêt).

Le programme général du congrès 1958 a été conçu avec toute la minutie possible, de manière à rendre aisément le déplacement et attrayant le séjour à Zurich. Sa régie en est assurée, comme à l'accoutumée, par les soins du Bureau central.

A côté des heures de délibérations et de travail, ce programme laisse aux participants la possibilité de concilier les devoirs avec les agréments du voyage et de profiter pleinement du temps disponible.

La Suisse orientale et singulièrement Zurich, sa métropole, recevront avec empressement les délégués raiffeisenistes. C'est là que nous leur donnons rendez-vous les 3 et 4 mai prochains. Puisse ce 56<sup>e</sup> congrès se dérouler, selon la respec-

table tradition, dans l'ambiance raiffeiseniste et affermir toujours plus les liens de fraternelle amitié qui attachent les membres de notre grande famille nationale.

Fx

## Notre congrès annuel

Notre assemblée générale des délégués peut bien être devenue, au cours des temps, quelque chose d'important et même, aux yeux de quelques-uns, un appareil un peu lourd comme c'est de plus en plus le cas de toutes les grandes manifestations. Et pourtant, elle est, sous cette forme, une nécessité. Elle complète logiquement les assemblées des Caisse locales et des fédérations et elle permet une prise de contact réciproque dans un cadre bien plus vaste que les étroites limites de nos communes rurales, voire même de nos cantons.

Dans un cadre solennel où se couloquent des citoyens des quatre langues nationales, de religions et d'opinions politiques différentes, on se sent plus frères et on se rapproche les uns des autres pour aborder des problèmes qui sont les mêmes pour tous, qui demandent pour tous les mêmes solutions et qui ont pour tous la même importance essentielle. C'est pourquoi le but principal de notre assemblée annuelle des délégués consiste à cultiver et à éléver toujours plus le sentiment de la communauté des intérêts matériels et moraux de nos populations campagnardes, à l'éveiller là où il n'existe pas encore. Si de telles réunions ne devaient servir qu'à cette prise de contact, qu'à une meilleure compréhension et à une profession de foi en vue des tâches communes, elles trouveraient déjà leur raison d'être et leur justification. Seul, un mouvement sain, compact, unis par un idéal, peut réaliser intégralement l'œuvre conçue par ses pionniers.

De même, partout où des hommes se groupent pour une action commune et cherchent à servir le mieux possible les buts de leur groupement, ils éprouvent le besoin de jeter périodiquement un coup d'œil en arrière pour trouver dans ce qui a été réalisé les encouragements à poursuivre leur mission et pour en faire ressortir les perspectives d'avenir. Ceux-là qui consacrent leurs forces à la diffusion de l'idéal de solidarité sur le plan de l'épargne et du crédit rural, ceux qui œuvrent aux postes avancés, qui sont les pionniers de la pensée coopérative et qui cherchent à développer puis à renforcer notre mouvement, ont aussi particulièrement besoin d'échanger des idées. Notre congrès permet ces heureux et féconds colloques d'où l'on ressort tout revigoré et animé d'un enthousiasme renouvelé.

Le congrès de 1959, à l'instar des précédents, doit donc être une manifestation imposante de notre mouvement, ce mouvement dont l'avenir est plein de promesses. Nos Caisse Raiffeisen ont un rôle toujours plus prépondérant à jouer dans l'économie de nos cités villageoises comme dans l'économie générale du pays. C'est dans cet esprit que les congressistes de 1959 doivent se préparer à la grande manifestation d'unité de principe et d'action se concrétisant par notre devise nationale

« Un pour tous, tous pour un » qui doit rester le mot d'ordre de tous ceux se réclamant de notre mouvement.

Le congrès de Zurich doit donc être la manifestation de solidarité mais aussi la manifestation de la volonté claire et précise d'œuvrer à l'avenir comme par le passé au service d'une noble cause pour la mise en pratique de la charité chrétienne sous la fière devise : « Aider et servir ».

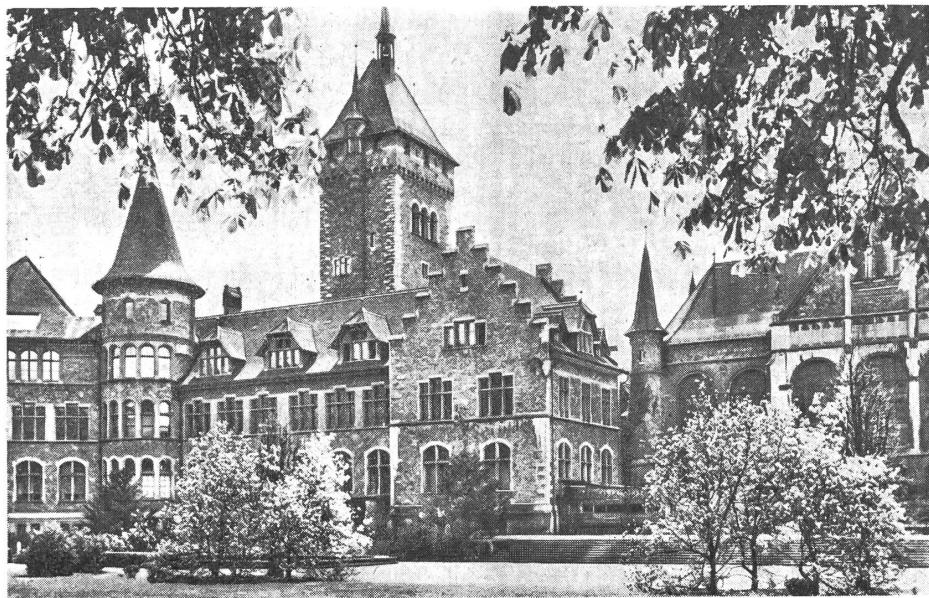
*Fx*

de cet ancien fond de culture et d'urbanisme si fertile que sont sortis des hommes illustres, naturalistes, pédagogues, écrivains, juristes et magistrats. Tout ce que ces grands hommes, et bien d'autres illustres Zurichois ont laissé en valeurs morales et spirituelles, est toujours hautement cultivé. Les nombreux et excellents établissements d'éducation et d'instruction, les Hautes Ecoles de Zurich, en sont l'évident témoignage.

Zurich doit sa prospérité à l'essor extraordinaire, depuis le début du siècle, de son industrie, de son commerce, de ses banques et de ses compagnies d'assurance. Elle est devenue la métropole économique de la Suisse et un des principaux centres financiers du continent. Les deux principales industries zurichoises sont le textile et la métallurgie. Plus encore de leurs industries et de leur commerce, les Zurichois sont fiers de leurs banques et de leurs compagnies d'assurance. Siège de la Banque nationale suisse et de nombreuses grandes banques, Zurich est de beaucoup la première place de banque du pays.

Mais Zurich n'est pas seulement une ville de brasseurs d'affaires. Elle est encore une ville savante. Elle possède de nombreuses et réputées écoles, une université et l'école polytechnique fédérale.

On la nomme volontiers l'Athènes de la Limmat. Elle doit ce surnom à la beauté de ses montagnes, à la richesse de ses galeries de tableaux, et surtout aussi au goût dont l'élite de ses dirigeants a toujours fait preuve pour les choses de l'esprit.



*Le musée national*

## — ZURICH —

Approchant des 450 000 habitants — plus du double de la ville de Bâle, la seconde en rang — Zurich est la plus grande ville de Suisse. Elle est un vivant témoin d'histoire helvétique, de culture suisse en même temps qu'un centre commercial très actif.

Chef-lieu du canton et du district du même nom, elle occupe, sur le Plateau suisse, au pied des Alpes, une situation des plus heureuses, à l'endroit où la Limmat, s'échappant d'un lac aux rives charmantes, s'est frayé un passage pour rejoindre l'Aar et le Rhin. Grâce à ses avantages, ce territoire privilégié fut occupé de bonne heure, et la station qui s'y éleva devint ce qu'elle est encore, un lieu de passage fréquenté, un entrepôt de commerce, un foyer d'industrie.

Il y a plus de 2000 ans que des populations préhistoriques élevèrent des cités lacustres dans les baies poissonneuses du lac de Zurich. Plus tard, les Romains établi-

rent, à l'endroit où la Limmat sort du lac, un barrage avec perception d'un péage, station appelée Turicum, et construisirent un castel sur la rive gauche, au Lindenhof. Les Allémanes venaient, entre leurs guerres, se reposer sur les rives de ce paisible lac et, au début du moyen âge, des âmes pieuses, fatiguées de la lutte, vinrent s'y construire des retraites, qui devaient donner naissance à des couvents.

Après la fondation de la Confédération helvétique, en 1291, Zurich ne tarda pas à rompre les liens qui l'unissaient aux princes de l'Empire et aux Habsbourg. Elle fut élevée au rang de ville libre et impériale et devint, par la suite, le chef-lieu libre et considéré de la jeune Confédération. Zurich a été, de tout temps, la cité la plus urbaine de la Suisse. Cela tient surtout à sa situation géographique, à l'amour-propre de ses contemporains qui n'excluaient pas, de la part de sa bourgeoisie, le contact avec le monde extérieur. C'est

De toutes les contrées du Plateau suisse, c'est le canton de Zurich qui a proportionnellement la plus faible population agricole. Parmi la culture des céréales, c'est le froment qui occupe la première place. On y cultive quelque peu la vigne. Il y a deux régions vinicoles, celle des vins blancs au bord du lac et dans la vallée de la Limmat, et celle des vins rouges, le Weinland zuricois comprenant les vignobles du Rhin et de la Toss inférieure. La culture des arbres fruitiers joue aussi un grand rôle dans l'économie du canton. La culture maraîchère et l'horticulture sont l'objet d'une exploitation intense le long des rives du lac, dans le voisinage de la ville de Zurich, aux environs de Winterthour et de Kemptthal.

\* \* \*

Parmi les curiosités de la ville de Zurich, il convient de citer l'avenue de la gare, principale artère de la métropole, bordée de beaux édifices avec de magnifiques ma-

gasins dont les vitrines sont de véritables expositions. Les quais du lac entourent d'une promenade toute la rade de la ville. Il y a aussi de nombreux et beaux parcs. La vieille ville contient d'intéressants monuments du passé, la cathédrale avec la statue de son fondateur Charlemagne, l'ancien Hôtel de ville d'une architecture remarquable, les Hôtels des Corporations avec leurs curieuses arcades, le Fraumünster fondé en 863 par Louis le Germanique

et, en descendant la Limmat, la vénérable église Saint-Pierre, un peu surélevée, et le Bastion des Tilleuls (Lindenholz) où s'élevait autrefois le castel Turicum. L'école polytechnique et l'université, deux édifices imposants dressent leurs belles architectures sur un premier palier du Zurichberg. Le musée national suisse, édifice monumental, dans un parc, près de la gare principale, contient une collection de peintures, de dessins et de sculptures.

ciens de la Suisse. Le musée des beaux-arts contient une collection de peintures, de dessins et de travaux d'orfèvrerie. Le jardin zoologique, dans une magnifique situation sur le Zurichberg, possède une belle collection d'animaux vivants et divers aquariums. On peut recommander aussi une excursion au Dolder, splendide belvédère du Zurichberg, et à l'Uetliberg, qu'on peut appeler l'observatoire de la ville.

## Le raiffeisenisme dans le canton de Zurich

Avec le plateau bernois, la campagne zurichoise reste la terre la plus réfractaire à l'essor du mouvement Raiffeisen. Les deux raisons plausibles en sont, d'une part, l'industrialisation à outrance des communes rurales qui sont devenues beaucoup plus industrielles qu'agricoles et, d'autre part, le réseau très dense des banques qui servent les régions les plus reculées de la campagne zurichoise : caisses d'épargne locales ou de district déjà fort anciennes, agences nombreuses de toutes les banques de la métropole, spécialement comptoirs, agences avec correspondants de la banque cantonale, cette dernière gardant jalousement sa prédominance de centre collecteur de l'épargne populaire et d'organes distributeurs du petit crédit et du crédit d'exploitation.

C'est le pasteur protestant Henri Grob qui a eu le courage de fonder la première Caisse Raiffeisen, dans sa paroisse de Sitzberg. Lui aussi se servit de son collègue catholique, le curé Traber, pour renseigner ses fidèles et pour leur recommander l'institution en question. En dépit de certaines oppositions, la fondation eut lieu le 19 décembre 1909. Elle demeura la seule et unique réalisation du canton jusqu'à ce que,

en 1916, le curé Henri Schmitt en eut mis sur pied une seconde dans sa paroisse de Rheinau, après s'être sérieusement documenté sur la valeur et la structure de l'œuvre, ainsi que sur la marche des coopératives dans les autres cantons. Laborieusement, et surtout lentement, certaines localités furent assez heureuses pour enregistrer une réussite, mais ce ne fut qu'à raison de 1 à 2 fondations tous les dix ans.

L'évolution du mouvement dans le canton de Zurich s'illustre par les chiffres suivants. Si la première Caisse a été fondée en 1909 et la seconde en 1916, il y en avait quatre en 1930, six en 1940, neuf en 1950, la dixième et dernière ayant été fondée en 1951. Ces dix Caisses affiliées groupent, à fin décembre 1958, 794 sociétaires et 3767 déposants d'épargne. Le bilan global atteint 14 1/2 millions de francs avec un chiffre d'affaires de 26,2 millions et des réserves de Fr. 653,000.—.

Les Caisses zurichoises ont commencé par se joindre à la fédération des cantons de Thurgovie et de Schaffhouse. Lors des dernières fondations, elles ont constitué, en 1944, une fédération propre à laquelle se sont jointes les trois Caisses schaffhou-

soises et dont le président est toujours, depuis la fondation, le caissier d'Oberembrach, M. Alfred Wepfer.

Les obstacles nombreux que le mouvement a rencontré jusqu'à ce jour dans le canton de Zurich ne lui ont pas permis de se propager comme l'auraient souhaité bon nombre de communes. Et cependant on peut lire dans la constitution cantonale l'encourageante déclaration que voici : « L'Etat favorise et soutient le développement du mouvement coopératif basé sur l'effort personnel et l'entraide. ». De plus, conformément à cet article 3 de la constitution cantonale, le gouvernement a bien voulu participer aux frais de fondation d'une Caisse en lui allouant un subside de Fr. 300.—.

Néanmoins, les raiffeisenistes zurichoises montrent beaucoup d'enthousiasme pour la cause et s'appliquent avec succès à vulgariser les principes de Raiffeisen. Leur action est d'autant plus courageuse et méritoire qu'ils se heurtent souvent à divers obstacles et à de vives oppositions. La venue de nombreux délégués à Zurich, les 3 et 4 mai prochains, apportera donc à nos amis zurichoises un précieux réconfort et un encouragement à persévirer à l'avenir encore dans leurs efforts.

Fx

## L'assemblée constitutive de l'Union suisse en 1902 à Zurich

Si Zurich est la ville tentaculaire qui accentue la concentration excessive de l'industrie et du commerce à tel point qu'elle englobe le dixième de la population suisse, elle n'en est pas moins chère au cœur des raiffeisenistes pour avoir abrité la mémorable séance des délégués des dix premières Caisses Raiffeisen qui jetèrent les bases de la constitution de notre Union suisse. A la veille du congrès qui se déroulera en ces mêmes lieux, il est sage de se retrouver dans l'ambiance du moment pour se remémorer le geste courageux de ces pionniers

qui concrétisèrent la nécessité de la coopération sur le plan national par l'union des Caisses locales pour la défense de leurs intérêts.

C'était le 25 septembre 1902. Répondant à la convocation que leur avaient adressée le curé Traber et l'avocat Beck, de Semisch, 21 délégués de 10 Caisses suisses de prêts s'étaient réunis à l'Hôtel Lindt-Escher, à Zurich, en vue de constituer l'Union suisse des Caisses Raiffeisen prévue par les statuts.

Le curé Traber fut immédiatement acclamé

président de l'assemblée. Il commença par donner un aperçu de l'évolution rapide prise en Suisse, dans l'espace de deux ans, par l'idée raiffeiseniste. Dix seulement des Caisses alors existantes étaient représentées à cette assemblée. Une partie des onze autres s'étaient excusées. De toute évidence, ces excuses étaient la preuve que l'idée et la signification d'une Caisse centrale n'étaient pas encore claires partout.

Néanmoins et pleins de confiance en l'avenir, les 21 courageux délégués présents étaient intimement persuadés que la Caisse centrale ferait son chemin par ses propres moyens et avec succès et posèrent la première pierre de cette importante fondation.

Pour simplifier les choses, au début surtout, le siège social de la Caisse centrale

fut fixé à Bichelsee, le révérend curé Traber offrant ses services pour la gérance de la nouvelle institution. On procéda à l'élaboration d'un règlement et à l'élection des organes administratifs. Le texte original du procès-verbal commente ainsi les résultats de cette laborieuse séance :

« L'heure de midi était depuis longtemps passée, lorsque l'avocat Beck adressa de chaleureux remerciements au premier Président Raiffeisen suisse, le très honoré curé Traber. L'orateur exprima le sentiment de tous les assistants quand il attribua au premier Directeur de l'Union le mérite incontesté d'avoir accompli une œuvre d'une valeur inestimable pour la génération actuelle et pour la postérité, en introduisant en Suisse les Caisse de crédit pour les classes moyennes et en leur donnant un appui solide et une stabilité durable par la création de la Caisse centrale. Comme les Caisse allemandes célèbrent ces jours-ci le souvenir de leur noble fondateur, le père Raiffeisen, par l'érection d'un monument digne de lui, de même les générations futures loueront le père Traber avec une reconnaissance non moins sincère et, qui sait ? lui élèveront peut-être aussi, un jour, un monument de bronze et de marbre... »

Le président déclina humblement l'honneur qui lui était fait en le reportant sur ses collaborateurs de la première heure. Il clôtura l'assemblée en affirmant que le contentement et la joie que lui procurait cette inoubliable journée étaient pour lui le plus beau témoignage d'honneur que l'assemblée ait pu lui décerner.

Après un repas en commun, les délégués eurent encore le temps d'échanger leurs impressions que traduit ainsi la conclusion du procès-verbal :

« A l'heure déjà avancée de l'après-midi, après un travail sérieusement accompli, les raiffeisenistes suisses se dispersèrent aux quatre vents des cieux, pleinement conscients d'avoir fait de l'excellent travail, et partageant le joyeux espoir que l'œuvre qui venait de débuter modestement, et dont ils venaient de jeter les bases, deviendrait bientôt un puissant soutien des classes moyennes, en se développant dans les diverses régions de notre patrie suisse, et que les générations futures béniraient l'assemblée de Zurich et ses vingt et un participants. Dieu le veuille ! »

Ce qui a permis au curé Traber et à ses fidèles associés de réussir à poser la première pierre de l'institution raiffeiseniste suisse qui, depuis plus d'un demi-siècle, a procuré de si précieux avantages à une bonne partie du peuple des campagnes, c'est avant tout leur confiance inébranlable en l'appui de la divine Providence. Aujourd'hui, cent dix-sept mille raiffeisenistes suisses leur en témoignent leur profonde reconnaissance.



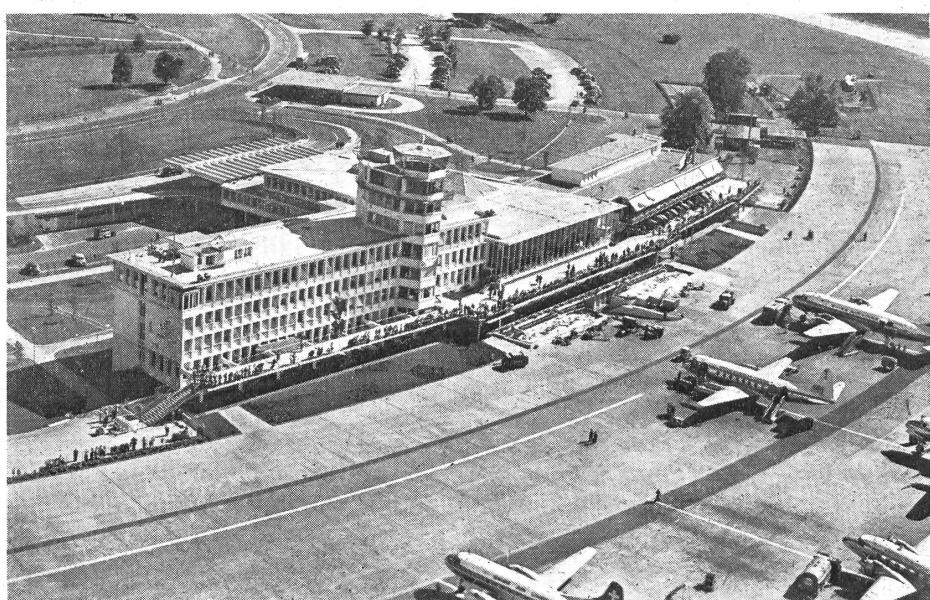
La presqu'île d'Au

### Extrait des délibérations de la séance du Conseil d'administration de l'Union, du 19 mars 1959

Réuni sous la présidence de M. le conseiller national G. Eugster, Dr en méd. vét., le Conseil d'administration de l'Union a délibéré sur les objets suivants :

1. Les Caisse récemment fondées de Olivone (Tessin)  
Bitsch (Haut-Valais)  
qui remplissent les conditions prévues, sont admises au sein de l'Union suisse. Ces deux premières fondations intervenues en 1959 portent à 1053 l'effectif des Caisse affiliées.
2. Des demandes de crédit émanant des Caisse affiliées sont accordées pour une somme globale de Fr. 200 000.—.

3. M. le directeur Egger présente son exposé concernant le développement des Caisse en 1958, sur la base des comptes annuels au 31 décembre. Les organes de l'Union expriment leur gratitude à MM. les caissiers qui se sont distingués, une fois de plus, par la prompte livraison de leur travail de bouclement qui permet, deux mois et demi après la clôture, d'analyser en détail l'évolution matérielle du mouvement au cours de l'exercice écoulé. Si la progression des bilans est des plus satisfaisantes, le résultat d'exploitation affiche un léger recul comparativement à celui de 1957. Il se ressent logiquement du déséquilibre qui est résulté l'an dernier de la hausse inégale des taux ainsi que de l'augmentation des charges fiscales. Le Conseil d'administration prend note avec une réelle satisfaction des nouveaux



L'aérodrome de Kloten

- succès remportés par le mouvement et exprime sa gratitude aux collaborateurs des Caisses ainsi qu'à ceux de l'Union.
4. Comme constaté jusqu'à présent, l'exercice en cours semble vouloir se caractériser pour les Caisses par une forte augmentation des dépôts confiés. Pour la Caisse centrale, M. le directeur Schwager est à même de signaler une importante progression de la somme du bilan à fin février 1959. Elle est de 329,331 millions, affichant ainsi pour les deux premiers mois de l'année un élargissement de 20 millions de francs. L'augmentation à 264,2 millions des avoirs des Caisses affiliées y a naturellement contribué. Par ailleurs, les crédits consentis aux Caisses par la centrale se sont résorbés à 11,86 millions.
5. Le Conseil d'administration prend les dispositions nécessaires concernant l'organisation du prochain Congrès, fixé aux 3 et 4 mai 1959 à Zurich.

L'armature financière de la Suisse ne se conçoit plus aujourd'hui sans l'Union Raiffeisen suisse avec ses 666 Caisses locales, ses 60 000 membres et ses 420 millions de francs de dépôts. Avec les autres instituts de crédit, les Caisses Raiffeisen satisfont les besoins toujours plus importants qui se manifestent dans le secteur du crédit et du crédit agricole.

M. le professeur *Dr Bachmann*, président du Directoire de la Banque nationale suisse, au Congrès Raiffeisen de Zurich, en 1939.

Aujourd'hui, l'Union Raiffeisen suisse groupe 1051 Caisses avec 120 000 membres et 1,5 milliard de dépôts confiés.

*Bienvenue défense de la cause paysanne par un jeune paysan vaudois :*

## Albert-Louis Chappuis, de Vuillens

On parle beaucoup aujourd'hui de *Public-Relation*. Ce mot tiré de la langue anglaise signifie tout simplement qu'il faut établir entre les différentes classes de la société des contacts aussi intimes que possibles afin que, se connaissant mieux, elles cessent de se combattre et tentent, au contraire, de se comprendre et de s'entraider.

C'est dans cette ligne des *Public-Relation* que je situerai l'œuvre littéraire commençante d'Albert-Louis Chappuis, jeune paysan vaudois d'une trentaine d'années que dévorent tout à la fois la passion d'écrire et la passion de la terre, mais que la passion d'écrire ne détourne pas de sa vocation paysanne, de ses travaux paysans.

C'est le cas sinon unique, du moins rare qu'un homme qui a du talent et pourrait se faire un nom et une carrière dans les lettres, et qui malgré tout reste fidèle à son village natal, continue sa besogne paysanne, et le soir venu, laisse la charrue, les chevaux ou les tracteurs pour s'enfermer dans sa chambre et transcrire les flots de sentiments, d'émotions, d'images et d'idées qu'une grande journée paysanne fait sans cesse jaillir.

Il y en a qui ressentent et ne peuvent pas exprimer ce qui se passe en eux : c'est le cas du plus grand nombre des humbles mortels. Mais vienne un poète, un romancier : il donnera la voix et la vie à toutes ces réalités, et c'est ainsi que son œuvre

éveillera autour de lui de profondes résonnances.

*Les Labours d'Espérance* — roman paysan que notre ami Chappuis vient de faire paraître — ne sont pas son coup d'essai.

En 1954, il a publié un recueil de contes paysans intitulé *Nouvelles* qui reçut le prix des Ecrivains vaudois et le prix littéraire de l'hebdomadaire *Agir*.

En 1955, il donne son premier roman intitulé *La Moisson sans Grain*, qui lui vaut — très haute distinction — le prix littéraire Eugène Le Roy du Ministère français de l'agriculture.

Ce roman est bientôt traduit en allemand sous le beau titre *Ernte ohne Segen*, avec illustrations, cette fois, du grand peintre-dessinateur suisse Hans Erni. Le succès est énorme : les 15.000 exemplaires de l'édition allemande sont vendus dans un temps record. En 1957, un journal agricole muni-chois en fait son roman-feuilleton !

Et voici 1958. Ce sont *Les Labours d'Espérance*, illustrés par Hans Erni.

Avant d'en venir au roman lui-même, il est permis de se réjouir de cette expérience d'un homme jeune qui veut rester paysan et écrire de son village l'épopée paysanne et contribuer ainsi à améliorer les relations des villes et des campagnes.

Dans tous les siècles de l'histoire littéraire il y a eu une poésie champêtre et pastorale, mais qui était l'œuvre de cita-

dins. Il y a eu Théocrite chez les Grecs et Virgile chez les Romains. Au siècle des perruques, au XVIII<sup>e</sup> siècle, il y a eu Madame Deshoulière, qui nous présente dans des prairies bien peignées au bord de la Seine des moutons bien élevés avec des rubans roses, qui broutent avec beaucoup de savoir-vivre et bâlent avec une suprême distinction. Cette littérature n'est pas sans charme, mais elle s'arrête à la surface des choses. Nous sommes mieux servi chez les modernes, avec notre grand Ramuz, pour ne citer que ce nom.

Voilà pourquoi une expérience comme celle d'Albert-Louis Chappuis est attachante et mérite d'être suivie avec intérêt : voilà un paysan qui parle de son travail, un terrien qui chante la terre, qui veut défendre par la plume cette profession qui, de plus en plus, est un objet de contradiction, et souvent même, un objet de moqueries et de mépris.

Et pourtant l'agriculture restera toujours la première profession du monde, sous des formes peut-être changées et évoluées, car il ne faut cesser de proclamer avec Ramuz « qu'un premier besoin est dans l'homme, qui est le besoin de manger, il s'occupera des autres ensuite s'il le peut... et il ne le peut pas toujours !

*Les Labours d'Espérance* sont un roman et comme tout roman qui se respecte il est tout d'abord une histoire d'amour, cette plante à la fois parfumée et pleine de poison.

Kermesse de la jeunesse, bal. François Monachon, président de la jeunesse, doit lever les danses. Qui va-t-il choisir ? Il y a longtemps qu'il tourne autour de la fille à Moi-

nat, le syndic. Regardez-la d'ailleurs, comme elle est devenue toute rouge maintenant que le président va faire son choix... et voilà qu'à la surprise générale François se dirige vers Berthe Olivier, l'institutrice de modeste condition.

Blanchette Moinat combattrra pour reconquérir celui qu'elle a perdu sans bien en comprendre la raison. Elle renvoie au père Monachon les lettres écrites à elle par son fils, selon la vieille maxime que l'offensive est la meilleure forme de la défensive et crée ainsi dans la maison où l'on n'aime guère le syndic la tension qu'on suppose.

Blanchette lutte pour son amour, et lorsque François lui dit : Restons amis, dans son désarroi elle s'enfuit de la maison et s'abandonne à un saisonnier italien qui quittera d'ailleurs bientôt le pays.

Le résultat de cette faute est d'abord public, car Blanchette, après sa fugue, est rentrée à la maison et tout le monde accuse évidemment François. Celle qu'il a choisie, Berthe Olivier, se détache aussi de lui. Il a beau protester, ses protestations d'innocence trouvent un public 100 % incrédule.

Abandonné des deux jeunes filles qu'il avait aimées, François se décide à quitter en cachette la ferme de ses parents et vit pendant quelques mois la vie de l'ouvriermanœuvre citadin.

Un grave accident et un séjour à l'hôpital le remettent en contact avec ses parents avec qui il finit par s'expliquer. Il se décide à rentrer au village où, toute chose étant au clair, il épouse Berthe Olivier.

Ceci naturellement n'est que le cadre de l'intrigue, car il y a dans le roman de Chappuis autre chose qu'un simple roman d'amour, c'est toute la vie paysanne avec sa grandeur et sa beauté, mais aussi ses misères, car les paysans sont des hommes, la vie du village avec ses avantages et ses particularités.

Le drame aura en partie pour cause la dureté du syndic Moinat.

« Tout ce que tu dois savoir, c'est que la volonté d'un père doit être respectée », dit-il à sa fille. Et l'on dira plus tard : peut-être bien que si le père Moinat n'était pas si autoritaire, il n'y aurait rien eu de tout cela.

« Qui est-ce qui tient la bourse à la maison ? le père Moinat ! Qui est-ce qui dit chaque jour : demain tu nous feras ce plat ? le père Moinat. » Ni sa femme ni sa fille ne peuvent prendre de décision sans en référer au père Moinat. L'autre jour encore, un colporteur n'a rien vendu là-bas, parce que les femmes n'avaient pas le portemonnaie et que Moinat était loin. Avec cela de grandes qualités : travailleur, bon administrateur, mais rendant aux siens la vie impossible.

Sa fille d'ailleurs cherche dans ses amours à échapper à l'atmosphère étouffante de la maison paternelle. Et quand elle rentrera à la maison avec l'enfant de sa faute, il n'admettra jamais que sa fille ait un enfant sans être mariée, que sa fille soit une fille-mère, que le père de l'enfant soit un ouvrier étranger.

Alors plus les jours passent, plus il se fait insupportable : Blanchette a compris qu'elle n'aurait jamais la paix. Alors elle est partie avec son enfant : on a retrouvé les deux corps morts dans l'étang de Joncs...

Le roman d'Albert-Louis Chappuis est un roman d'amour et un roman passionné et pourtant il évoque toutes ces situations parfois délicates avec un tact et un doigté parfaits. Il dit tout sans jamais appuyer, ce que l'on ne peut pas dire de tous les romanciers.

Dans ce cadre il évoque toute la vie paysanne, il y a une foule d'annotations finement observées, vécues, vues de l'intérieur, de quelqu'un qui connaît à fond la vie

qui est sienne... il évoque en même temps quantité de problèmes qui rendent le destin paysan si âpre et qui donc attendent résolution.

Les paysans pour qui ces romans de Chappuis sont écrits s'y reconnaîtront avec leurs qualités et leurs travers et, je suis convaincu, y apprendront une plus amicale fidélité à notre bonne terre.

Les hommes de la ville découvriront dans ces fermes qui leur paraissent si calmes, si sereines et presque d'un autre temps, l'homme éternel aux prises avec des drames retentissants, constateront que villes et villages qui, si souvent, s'opposent ou s'ignorent, se coudoient au fond étrangement, et finiront peut-être par se rendre compte que dans notre économie moderne on n'a pas encore fait au paysan la place à laquelle il a droit.

C'est pourquoi bienvenue est la défense paysanne présentée par Albert-Louis Chappuis, paysan-écrivain.

Abbé Crettol.

## Obligation de la garantie dans la vente des immeubles

La question de la garantie, c'est-à-dire de la responsabilité du vendeur à l'égard de l'acheteur, pour les défauts affectant l'objet de la vente, joue, spécialement dans l'achat des immeubles, un rôle très important, et donne lieu souvent à des controverses judiciaires. C'est pourquoi nous voudrions, dans cet article, fixer quelques-unes des règles essentielles qui, dans le droit suisse, déterminent l'obligation de cette garantie.

En principe, la liberté de contrat prévue par le Code des Obligations s'applique aussi à l'obligation de garantie qui lie le vendeur d'un immeuble à l'égard de l'acheteur. L'étendue de la responsabilité peut être réglée à l'amiable dans le contrat de vente. D'ordinaire, dans le dit contrat, toute obligation de garantie pour défauts est supprimée par la clause : « L'obligation de garantie est supprimée. » Dès lors, l'acte de vente ne peut plus être attaqué pour qualités ou défauts de l'objet, le vendeur ayant expressément exclu sa responsabilité. (Pratique du Tribunal fédéral, vol. 16, N° 97.) Il est de ce fait libéré de toute responsabilité pour défauts, à l'exception de ceux que, par malice, il aurait cachés à l'acheteur. La responsabilité pour dissimulation de défauts par malice ne peut, en effet, être supprimée par contrat. Dans un contrat d'achat se rencontre parfois la clause : « Suppression de toute responsabilité pour défauts manifestes ou cachés », ou encore celle-ci : « L'immeuble est à prendre tel quel. » Cependant, ces

clauses ne signifient pas que le vendeur est dégagé de la responsabilité pour les défauts cachés par malice. Une telle stipulation serait nulle, d'après l'article 199 du Code des Obligations, car la loi y déclare formellement : « Toute clause qui supprime ou restreint la garantie est nulle si le vendeur a frauduleusement dissimulé à l'acheteur les défauts de la chose. »

Que signifie le mot « frauduleusement » ? Le Tribunal fédéral déclare : « Agit frauduleusement celui qui spécle que l'acheteur, en signant le contrat, ne remarquera pas les défauts, et acceptera l'exclusion du droit de garantie. (Tribunal fédéral 20 S 1069.) La fraude doit donc être admise quand le vendeur passe sous silence les défauts connus, bien qu'il sache ou puisse savoir que ces défauts inciteraient l'acheteur à ne pas conclure l'achat. Le vendeur n'a jamais le droit de dissimuler des réalités, en particulier des défauts de l'objet de la vente, lorsque la simple bonne foi lui fait un devoir de faire preuve de sincérité. (Tribunal fédéral, 43 II 487.) Autrement dit, le vendeur d'un immeuble est tenu de renseigner l'acheteur sur l'objet de la vente, sans qu'on le lui demande, et dans la mesure où il sait ou peut savoir que les renseignements fournis sur l'état réel de la chose seront déterminants pour la décision de l'acheteur. Par exemple, si un bâtiment est humide par suite d'infiltrations souterraines ou de déteriorations par un champignon nocif, cacher

ces défauts serait agir par fraude. De même le vendeur agirait par fraude s'il tentait de cacher un défaut, comme serait le simple badigeonnage des murs dissimulant des réparations nécessaires.

La clause qui dispense le vendeur de l'obligation de la garantie pour les défauts possibles de l'objet vendu est contenue aujourd'hui dans la plupart des actes de vente. Elle est de tradition et acceptée couramment par les parties contractantes, mais bien souvent sans une connaissance exacte de sa portée. C'est pourquoi le Tribunal fédéral l'interprète dans un sens plutôt restrictif. Il estime qu'elle n'est applicable qu'aux défauts avec lesquels l'acheteur devait plus ou moins compter, mais non à ceux qu'il n'aurait pas cru possibles, même après mûre réflexion. (Tribunal fédéral, 60 II 144.) De son côté, l'acheteur ne doit pas considérer cette clause comme une bagatelle, et ne lui prêter qu'une moindre importance. Car une fois l'obligation de la garantie supprimée dans le contrat, par une clause de ce genre, il lui sera difficile de rendre quand même le vendeur responsable des défauts éventuels.

Quel que soit le motif pour lequel, dans l'acte de vente, les contractants n'ont pas mentionné la suppression du droit de garantie, ou n'ont pas réglé la chose d'une autre façon, les prescriptions légales pour la garantie entrent en jeu pour toute défectuosité. D'après l'article 197 du Code des Obligations, le vendeur est garant aussi bien de la qualité reconnue de l'objet vendu que du fait qu'il n'est affecté d'aucun défaut matériel ou juridique qui lui enlèverait ou diminuerait notablement sa capacité d'emploi. En principe, le vendeur garantit donc trois sortes de défauts. D'abord les défauts d'ordre juridique, par exemple si l'acheteur, après l'acte de vente, ne pouvait user pleinement de son immeuble parce qu'un tiers, dont il n'avait aucune connaissance avant la vente, avait encore des droits sur lui.

Ces défauts sont rares dans les achats d'immeubles, vu qu'en général les droits sur les immeubles n'ont de force que si ceux-ci sont inscrits au registre foncier, en sorte qu'il est loisible à l'acheteur de se renseigner sur le bien à acquérir, ce que l'on suppose, et ce que la prudence doit lui suggérer. En outre, le vendeur doit donner garantie pour les défauts matériels, c'est-à-dire déclarer si l'objet de la vente possède les qualités requises pour l'usage prévu, par exemple une maison ne souffrant ni d'humidité ni de carie sèche. Le vendeur garantit également la mesure fixée dans l'acte de vente. Pour ce cas précis, le Code des Obligations a prévu une réglementation spéciale (C.O. 219). Le vendeur de l'immeuble est tenu de dédommager l'acheteur, si l'immeuble n'a pas la contenance mentionnée dans l'acte de

vente. Si l'immeuble ne possède pas la mesure notifiée au cadastre après expertise officielle, le vendeur n'est tenu à un dédommagement que s'il en a formellement assuré la garantie. Enfin, le vendeur doit notifier à l'acquéreur les défauts économiques éventuels de l'objet vendu, mais seulement au cas où son intégrité totale a été garantie, par exemple une maison qui ne rapporterait pas les revenus promis.

Cependant le vendeur ne saurait être tenu pour responsable de n'importe quelles défectuosités. Il faut en tout cas que celles-ci soient notables. Pour des défectuosités moindres, il n'est responsable qu'au cas où il a donné à l'acheteur l'assurance de leur non-existence. Un défaut est notable lorsque l'aptitude de l'immeuble à l'usage prévu est nulle ou très amoindrie et qu'ainsi, de l'avis général, la connaissance de ce défaut aurait empêché la vente ou en aurait en tout cas diminué le prix. Le vendeur est responsable des défauts notables, qu'il les ait connus ou non au moment de la vente, à condition toutefois qu'ils aient existé à ce moment-là. Il n'est par contre nullement responsable des défauts survenus après la vente. Si donc, après la remise de l'immeuble, le champignon s'y déclare, le vendeur n'est plus responsable, à moins qu'il ne s'y soit trouvé déjà en germe. Cependant des germes microscopiques n'imposent pas la garantie. Afin de fixer l'étendue de l'obligation, des examens approfondis, confiés à des spécialistes, sont souvent requis, qui peuvent occasionner des frais considérables. Le vendeur n'est pas garant des défauts que l'acheteur a découverts au cours de son examen personnel. Mais cela n'autorise pas l'acheteur à renoncer purement et simplement à l'examen de l'immeuble, afin de ne pas amoindrir l'obligation de garantie du vendeur. S'il omet cet examen, il sera seul à supporter les risques de cette omission. Le vendeur n'est pas responsable des défauts que l'acheteur, avec un peu d'attention, aurait pu déceler, à moins que le vendeur lui ait donné la certitude de leur non-existence.

Lors de l'achat d'une propriété foncière, dans une enchère forcée, il n'existe aucune obligation de garantie (C.O. 234), à moins qu'elle ait été expressément assurée, ou qu'il s'agisse d'une fraude prémeditée. Dans ce cas la garantie n'a pas grande signification pratique, vu que celui qui garantit, en l'occurrence celui dont on fait la vente, est d'ordinaire sans argent et incapable de verser la garantie. Dans le cas où il existe une responsabilité, l'acheteur peut, à son choix, demander la résiliation de l'acte de vente ou la diminution du prix d'achat. Mais le juge n'est pas lié dans son verdict par le choix de l'acheteur. Il ne peut, même si le client demande la résiliation du contrat, qu'exiger

une simple diminution du prix d'achat, et déclarer la vente validement conclue.

Le devoir de garantie du vendeur pour défauts à l'immeuble est prescrit à partir de la cinquième année de l'acquisition (C.O. 219, al. 3). Cependant, ces cinq années de durée de la garantie n'impliquent pas que pendant cette période on puisse faire valoir certains défauts, quel que soit le moment où ces défauts se sont révélés ou ont été constatés. Au contraire, dès sa prise de possession, l'acheteur de l'immeuble doit en faire un dernier examen approfondi, comme c'est la coutume. Les défauts qui apparaissent dans la suite doivent être signalés dès qu'ils sont constatés, sinon la loi suppose l'accord de l'acheteur. La durée de cinq ans signifie donc qu'on ne peut faire valoir le droit de garantie que pendant ce laps de temps, et que les défauts découverts après ce délai ne peuvent plus entrer en ligne de compte, à moins que le vendeur les ait cachés intentionnellement. Dans ce cas, la durée de garantie est valable dix ans.

Si, à partir de sa prise de possession de l'immeuble, l'acquéreur a déjà fait des transformations substantielles, il ne peut, même s'il découvre des défauts qui, par eux-mêmes, permettraient la résiliation du contrat, qu'exiger une réduction du prix de vente, respectivement une réduction partielle.

Nous avons cherché à élucider quelques-unes des prescriptions essentielles concernant la réglementation du droit de garantie dans les ventes de biens immeubles. Il est souvent difficile d'établir par oui ou par non la question de la responsabilité du vendeur, dans le cas concret de tel ou tel défaut. La réponse dépend beaucoup de l'expérience, et reste en grande partie soumise à la sagacité du juge.

*A. E. dr jur.*

Traduit du *Raiffeisenbote* par A.M.

## Le paysan et sa terre

L'agriculture étant soumise aux lois de la nature, c'est le sol qui, de par sa constitution et sa productivité si diverses, joue le rôle primordial dans l'économie rurale.

La production agricole a toujours pour fondement le sol, quel que soit le haut degré des connaissances professionnelles du paysan et quel que soit le perfectionnement des méthodes de culture. L'homme ne peut rien changer aux phénomènes naturels ; la science et la technique ne permettent que dans une certaine mesure d'améliorer le sol et d'accroître son rendement.

En cherchant à obtenir de ses terres les biens matériels qui doivent assurer son existence, le paysan suisse s'est forgé des qualités d'endurance et de confiance qui

caractérisent sa forte personnalité. Bien plus, les terres du paysan, sa ferme, sont devenues pour lui plus que de simples agents de production, car il vit avec sa famille. Pour lui ou pour ses enfants, c'est réellement la terre natale. C'est parce qu'il se sent lié si étroitement à son domaine que le paysan désire toujours l'améliorer, l'embellir et même parfois l'agrandir.

Du point de vue démographique, la population paysanne joue un rôle essentiel dans le maintien du caractère et de la souveraineté du peuple suisse. Or, c'est justement par son attachement au sol que la population paysanne peut se maintenir et constituer en quelque sorte un solide bastion contre l'étatisation des terres et les conceptions du bolchévisme. De plus, la famille paysanne — avec ses nombreux enfants — bien fixée sur ses terres est seule à même de céder de façon continue des forces en excédent aux autres groupements économiques et à la population des villes. Des fermes de la montagne comme des fermes de plaine, un afflux incessant de sang nouveau pénètre dans les villes, ce qui permet à l'économie nationale tout entière de pouvoir prospérer et se développer. Si la paysannerie disparaissait, ce serait le déclin pour tout le pays. C'est pourquoi le peuple suisse et ses autorités se doivent d'agir pour le maintien d'une forte population paysanne.

Barrelet, conseiller d'Etat,  
Neuchâtel.

## Pris sur le vif

Mlle Josseline pense au mariage. C'est de son âge. En fourmi prévoyante elle économise pour constituer son trousseau. C'est une proie pour Monsieur Tartempion, représentant de la Maison Pfifrelin, qui n'a aucune peine à lui faire signer un contrat d'épargne, ou plus exactement un contrat de vente à prépaiement. Les arguments de M. Tartempion sont mirifiques : Pensez ! la Maison Pfifrelin et Cie, toutes fournitures pour le ménage, est pleine de sollicitude pour les fiancés.

1. La Maison Pfifrelin fait, sur le carnet d'épargne, un premier versement à titre bénévole.

2. La Maison bonifie un intérêt de 5 pour cent sur tous les versements.

3. La Maison remboursera les frais de voyage de Josseline et de son fiancé lors du choix des meubles que Josseline achètera avec la somme épargnée grâce au contrat qu'elle a signé.

4. Les meubles seront livrés franco de port, avec une garantie de 10 ans.

Comment résister à de tels arguments ? Ponctuellement, Josseline a, tous les mois, fait ses versements. Proche est le grand jour où l'on dit oui pour la vie. Le moment est venu de garnir le nid et de choisir ses meubles. Visite à la Maison Pfifrelin et Cie. Accueil courtois d'un jeune vendeur qui guide le choix des deux tourtereaux. Jusque là tout est parfait.

Le deuxième acte est moins plaisant. Les meubles ne sont pas livrés dans les délais promis ! Il manque tel ou tel article remplacé par quelque chose d'approchant !... L'exécution de certaines pièces n'est pas conforme à ce qui a été choisi !... Il y a échange de correspondance avec la Maison qui répond toujours avec une exquise politesse... mais qui ne donne pas satisfaction aux réclamations. Que faire puisque lié par le contrat on ne peut aller se servir ailleurs avec SON argent.

On s'aperçoit, mais un peu tard, qu'on s'est fait avoir. Tous les prétendus avantages offerts pour appâter le pigeon ne sont, en réalité, que des attrape-nigauds. Lié par un contrat, le client doit se soumettre aux conditions faites par la Maison. Il a perdu, en signant, le droit de marchander, le droit d'aller voir ailleurs s'il ne trouvera pas mieux et à de meilleures conditions. Il s'aperçoit surtout qu'il a payé trop cher ce qu'il aurait pu obtenir à meilleur compte, sans histoires, en choisissant librement son fournisseur.

Conclusion : fiancés et fiancées prévoyants, économiser, c'est bien, mais faites-le sans vous lier par une obligation d'achat. La vente à prépaiement, comme la vente à tempérament, ne vous causera que des ennuis.

« Conquête ».

Ch. D.

## Coin de la pratique

### A propos de « cession » ? d'une cédule hypothécaire et d'acomptes versés

La Banque X a remis à une Caisse Raiffeisen une cédule hypothécaire du montant de Fr. 10 000.— après y avoir inscrit une cession pour Fr. 2809.— comme quittance du solde reçu de la dette. Le titre n'est-il plus valable que pour le montant cédé de Fr. 2809.— ou pour le montant nominal de Fr. 10 000.— ?

Disons d'emblée que le créancier qui inscrit la formule usuelle de la cession d'une créance hypothécaire sur une cédule hypothécaire fait preuve d'une méconnaissance de la nature et des usages de ce titre. La cédule hypothécaire est un papier-valeur mobilisant la valeur du sol et destiné à la circulation. Une fois le créancier

remboursé, le propriétaire-débiteur doit exiger la remise du titre non annulé qui peut être négocié à nouveau. Le créancier désintéressé ne fait donc pas cession du titre ; il le transmet, c'est-à-dire qu'il le transfert purement et simplement à son propriétaire. Si le titre est au porteur, aucune annotation n'est nécessaire ; il y a simple transmission manuelle et cela en toute sécurité puisque le titre constitue en lui-même une garantie absolue de la valeur du gage. Si le titre est nominatif, le créancier désintéressé fait mention du « Transfert » à la place réservée spécialement à cet effet, transfert en faveur du nouveau créancier qui est soit le propriétaire lui-même, soit la banque ou le tiers qui a remboursé la dette.

Si donc « cession » a tout de même été inscrite, elle ne modifie en rien la valeur du titre ; elle n'a d'autre effet que de donner quittance du solde remboursé de la dette. La cédule hypothécaire conserve sa valeur intrinsèque et peut donc être à nouveau négociée pour son montant nominal de Fr. 10 000.—, cela même si la banque remboursée a fait annoter sa cession au registre foncier. Celui-ci a simplement pris note du changement de créancier. Aucune modification n'est apportée à la case hypothécaire qui reste entièrement réservée à la couverture du titre.

Pour que le titre ne puisse plus être négocié à son montant nominal, il faudrait que la banque désintéressée ou le propriétaire-débiteur présente au registre foncier une réquisition formelle en réduction du capital. A ce moment-là, le conservateur du R.F. réduirait la case hypothécaire au montant indiqué.

Tant qu'une réduction du droit de gage, c'est-à-dire de la case hypothécaire n'a pas été requise, le titre conserve sa valeur intrinsèque.

\* \* \*

*Les acomptes payés en remboursement de la dette et inscrits sur une cédule hypothécaire avec mention au registre foncier ont-ils pour effet d'éteindre partiellement le droit de gage, donc de réduire le montant nominal du titre ?*

Aux termes de l'article 874 CC, le débiteur, qui paie des acomptes, a le droit de les faire inscrire au registre foncier.

Il n'est normalement pas d'usage de faire inscrire ces acomptes payés sur le titre et au registre foncier lorsque le créancier est une banque, celle-ci donnant toujours dûment quittance des sommes versées ainsi qu'un relevé du compte avec indication du solde de la dette. Cette précaution ne se conçoit qu'au cas où le créancier se trouve être une tierce personne privée,

## Idées directrices

### Nations riches et nations pauvres ont besoin les unes des autres

Un motif de notre devoir moral d'aider les autres, c'est que la terre et toutes ses richesses ont été faites par Dieu pour tous les peuples de la terre et non pour le privilège de quelques-uns.

La diversité des peuples et des races est semblable, à un degré moindre, à la diversité des cellules et des organes dans le corps humain. Il y a entre eux tous une telle interdépendance que la souffrance des uns est la souffrance de tous et la prospérité des uns est la prospérité de tous.

En aidant les nations défavorisées, nous n'avons pas à nous imaginer supérieurs parce que nous sommes économiquement plus riches, ni à penser que ceux qui sont aidés sont inférieurs parce qu'ils sont économiquement plus pauvres. Il y a plusieurs sortes de besoins. Les nations défavorisées du monde ont besoin d'une chose, nous avons besoin d'une autre. Mais celui qui donne et celui qui reçoit ont l'un et l'autre leurs besoins respectifs.

Les nations moins privilégiées ont besoin de nos machines pour leurs champs, de nos vêtements pour leurs corps, de nos chaussures pour leurs pieds et de notre nourriture pour leurs estomacs. Mais nous avons des besoins, nous aussi, nous sommes pauvres d'une façon. Nous avons besoin de justifier notre richesse en la partageant ; nous avons besoin de remercier Dieu d'avoir fait de nous la nation la plus prospère de la terre ; nous avons besoin de la bénédiction du ciel sur nos coeurs et de la grâce de Dieu sur tout notre être. C'est pourquoi c'est avec humilité et non avec orgueil et supériorité que nous étendons nos mains vers ceux qui sont dans le besoin. Leur souci est de n'être pas privilégiés, le nôtre est d'être super-privilégiés. Ce sont leurs estomacs qui sont vides ; ce pourrait être nos coeurs qui sont vides. En toute éventualité, il est concevable qu'ils pourraient vivre sans notre aide, mais nous ne pouvons pas continuer à vivre sans justice ni charité ...

(Extrait d'une allocution de Son Exc. Mgr Fulton Sheen à des hommes politiques réunis à Washington.)

un ancien propriétaire par exemple. L'inscription n'est portée au registre foncier que dans la colonne des « Observations » du Grand livre.

L'inscription au registre foncier des acomptes payés ne modifie en rien l'étendue de la case hypothécaire qui reste entièrement occupée puisque la diminution ni du capital, ni du droit de gage n'a été requise. La cédule hypothécaire conserve toute sa valeur et peut, à tout moment, être négociée pour l'obtention d'un nouveau crédit jusqu'à concurrence du montant initial. Il est recommandé cependant à la Caisse nouvellement créancière de

requérir du registre foncier la radiation des éventuelles anciennes « Observations » relatives à la réduction de la dette.

Pour que la réduction simultanée du capital et de la case hypothécaire ait lieu, il faut que la réquisition en soit dûment adressée en même temps que la réquisition de l'inscription des acomptes payés. Dans ce cas, le droit de gage est partiellement éteint et le titre partiellement annulé. Le débiteur ne peut alors plus faire usage de la possibilité de remplacement de la cédule hypothécaire que jusqu'à concurrence du capital réduit.

Fx.

## IN MEMORIAM

### † Louis BABEL

Président du Comité de direction  
de la Caisse Raiffeisen  
de Compesières (Genève)

Le mercredi 25 février au soir nous parvenait de Compesières une bouleversante nouvelle : Louis Babel venait d'être enlevé subitement à l'affection des siens, laissant dans la consternation les habitants de la commune de Bardonnex dont il était le maire compétent et aimé, et ses collègues de la Caisse de crédit mutuel de Compesières dont il fut, pendant plus de 30 ans, la cheville ouvrière.

Pour sa belle famille et les communautés dont il avait la charge, c'est une bien lourde perte que la mort prématurée de cet homme de grand cœur dont la bonté n'avait d'égal que son inlassable dévouement. Nous ne lui connaissons que des amis.

Nous l'avons bien vu le 28 février.

Une foule considérable, venue de tout le canton, composée de magistrats, d'amis, de raiffeisenistes genevois qu'accompagnait M. Bucheler, délégué de l'Union. Pour souligner les mérites du cher disparu, nous ne saurions mieux faire que de relater quelques pensées du discours d'adieu prononcé sur sa tombe par son bras droit, M. Francis Genequant, vice-président de la caisse.

Si Louis Babel a tenu une place considérable dans cette commune de Bardonnex qu'il aimait tant, il a joué un rôle prépondérant au sein de la Caisse de crédit mutuel de Compesières, dont il était fondateur et secrétaire depuis 1926 et dès 1946, président, fonction qu'il a assumée avec inlassable dévouement. Cette longue période de collaboration au sein de notre caisse nous a permis d'apprécier les qualités qui étaient siennes et qui deviennent

de plus en plus rares : dévouement, gentillesse, bonté.

Toute sa vie, Louis Babel a éprouvé le besoin constant de donner toute la mesure de son intelligence, de son cœur et de son talent. Travailler pour les autres, non pour soi. Voilà ce que fut sa grandeur. Ce don total de tout son être à un idéal, non pas à un idéal purement abstrait, mais à un idéal incarné dans le bien être de la communauté.

Ce vrai chrétien devait tout naturellement s'enthousiasmer pour les idées Raiffeisen qui répondent à ses propres convictions, à ses aspirations les plus profondes. Durant treize années, il a assumé, avec une rare compétence, la délicate fonction de président. Il a été le principal artisan du développement de notre caisse. Nous pouvons affirmer que si celle-ci est aujourd'hui saine, robuste et prospère, le mérite en revient à Louis Babel.

Grande est notre dette de gratitude à son égard. Son exemple reste celui d'un homme foncièrement dévoué, qui aimait la vie dans ce qu'elle offre de joies les plus saines : la nature, la famille, les amis.

Suivre son grand exemple, dans le sillon bien droit qu'il a tracé, sera la meilleure façon d'honorer sa mémoire.

A sa chère épouse, à ses enfants, à toute sa famille, j'exprime les sentiments chrétiens d'affectionnée sympathie de tous les membres de la Caisse de crédit de Compesières.

Les membres du comité de la Fédération s'associent pleinement à ces éloges si mérités et à la douloreuse émotion de leurs collègues de Compesières.

Ils ont conscience de perdre en la personne de Louis Babel, un des meilleurs pionniers de l'idée raiffeiseniste en terre genevoise. Pour nous tous, la magnifique tâche accomplie par Louis Babel restera un bel exemple et un précieux enseignement.

A sa chère épouse et à toute sa famille cruellement éprouvées dans leur plus tendre affection, nous tenons à exprimer nos sentiments de vive sympathie, nos chrétiennes condoléances.

M. C.

## † Ernest GALLEY

Président fondateur  
de la Caisse Raiffeisen  
d'Ecuvillens (Fribourg)

La Caisse Raiffeisen d'Ecuvillens est en deuil. Le 10 février 1959, M. Ernest Galley, ancien syndic, qui en fut le premier président et qui remplit à la satisfaction générale ce rôle durant environ 30 ans, rendait son âme à Dieu. Dans toutes les nombreuses fonctions qu'il assuma, M. Galley fit preuve de solides qualités terriennes, de droiture, de bonté, de persévérence. Il eut occasion de les manifester de manière plus visible au sein de sa Caisse de crédit mutuel. Merci à ce dévoué pionnier pour tout le bien qu'il a rendu à ce titre dans notre communauté paroissiale.

Au sein du Comité de direction qu'il avait quitté il y a deux ans, M. Ernest Galley avait été remplacé par M. Gilbert Galley, secrétaire et conseiller paroissial. Dans cet organe dont, d'emblée, il fut nommé secrétaire, le nouvel élu ne put donner longtemps l'apport de son dévouement et de ses grandes capacités. Après une douloureuse maladie qui l'immobilisa tout l'hiver, M. Ernest Galley vient d'être enlevé brutalement à l'affection de sa famille et de ses proches. Très attaché à la classe paysanne — n'avait-il pas quitté un poste prometteur aux Douanes fédérales, pour reprendre l'exploitation d'un domaine agricole à Ecuvillens — M. Ernest Galley, homme très estimé, actif et progressiste, remplissant sa tâche avec compétence et conscience, laisse dans toute la région, d'unanimes regrets.

Aux familles en deuil, nous redisons par la voix du « Messager » l'expression de notre profonde sympathie. *m.*

## Rappel de billets de banque

Nous rappelons que le 30 septembre dernier les billets de banque de la deuxième émission de 1000, 500, 100 et 50 francs ont été rappelés. Le délai de 6 mois pendant lequel les caisses publiques de la Confédération étaient tenues, de par la loi, d'accepter ces billets en paiement, à la valeur nominale, a expiré le 31 mars 1959. Depuis cette date, seule la Banque nationale suisse demeure tenue d'échanger les billets rappelés, et cela jusqu'au 30 septembre 1978.

## Nouvelles des Caisses affiliées

### Assemblées ordinaires

#### Orsonnens (Fribourg)

Bien que nous soyons au 22 février, c'est par une magnifique journée printanière que la Caisse de crédit mutuel d'Orsonnens a tenu son assemblée annuelle.

Après l'approbation du procès-verbal, rédigé avec soin par M. Pie Chanmartin, le président de la caisse, M. G. Berset, donne lecture de son rapport. Il fait d'abord un tour d'horizon sur la situation nationale et internationale de même que sur la situation de l'agriculture. Parlant ensuite de la caisse, il relève que le nombre des membres est de 85, parmi lesquels trois nouveaux auxquels il souhaite la plus cordiale bienvenue. Depuis la dernière assemblée nous avons eu à déplorer le décès de 3 de nos membres, soit MM.: Léon Dupré, Robert Chassot et Vincent Opraz. Ce dernier fit partie durant quelques années du comité de direction dont il fut le secrétaire. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

Le résultat de l'exercice est très favorable. Le bénéfice de Fr. 3165.— porte les réserves à Fr. 41,300.—. Le président rappelle que c'est dans l'octroi des prêts chirographaires que la caisse rend les plus grands services. Il parle aussi des taux favorables et des disponibilités de la caisse. Il exprime ses remerciements au caissier et à tous ses collaborateurs, et d'une manière toute particulière, à M. Léon Chassot, membre du comité de direction depuis 25 ans, actuellement vice-président de la Caisse. En témoignage de gratitude, il lui remet, au nom de la caisse, un plateau dédicacé. Emu, M. Chassot remercie de cette attention.

Le caissier, M. Gremaud, commente avec soin les comptes dont un exemplaire imprimé avait été remis à chaque membre. Il relève que les fonds confiés à notre caisse sous forme d'épargne ou d'obligations ont augmenté de Fr. 22,000.—. La caisse a pu accorder de nombreux prêts quoique à un moment le resserrement du crédit se faisait aussi sentir. Mais cela ne dura pas longtemps. Le roulement a été de Fr. 816,517.— et le bilan se monte à Fr. 911,572.—. Le résultat a été très favorable grâce à un exercice bien équilibré. Les services rendus dépendent des fonds qui nous sont confiés.

M. Phillet, président du conseil de surveillance, rapporte sur l'activité de l'organe de contrôle. Il relève la bonne administration de la caisse et la pleine sécurité des garanties et, sur sa proposition, l'assemblée approuve les comptes après une demande de renseignement d'un membre.

Comme de coutume, la caisse offre le verre de l'amitié.

Le président fait une intéressante causerie sur le cautionnement. Il en donne d'abord la définition. La loi actuelle sur la matière date de 1942 et a modifié considérablement les anciennes dispositions. Le président fait diverses comparaisons avec l'ancien droit, car les personnes d'un certain âge ont parfois encore de la peine de comprendre les nouvelles dispositions. Une innovation principale fut le consentement du conjoint. Si les citoyens suisses de 1959 n'ont pas pu accorder les droits civiques aux femmes, le législateur de 1942 leur avait accordé des droits en ce sens que leurs mariés ne pouvaient cautionner sans leur consentement. Il y a toutefois des exceptions à cette règle, notamment pour les personnes inscrites au registre du commerce. Seules les personnes jouissant de leurs droits civils peuvent cautionner. Les cautionne-

ments supérieurs à Fr. 2000.— doivent être faits en la forme authentique. Le président donne aussi la définition du cautionnement solidaire, forme adoptée par nos Caisses Raiffeisen. Il parle encore des coopératives de cautionnement qui parfois rendent d'excellents services.

L'assemblée a suivi cette causerie avec intérêt.

Aux divers, M. le curé Tinguely relève la fidélité des membres et leur esprit de solidarité et d'entraide dans le travail, esprit qui est représenté en dernière page des comptes 1958 par deux mains qui se croisent.

On voit aussi deux épis de blé symbolisant le travail, puis comme résultat du travail il y a le revenu dont l'excédent doit être placé en économie représentée par une clef.

C'est dans cette excellente ambiance que se termine cette vivante assemblée de notre caisse.

G. B.

#### Montagny (Fribourg)

Les sociétaires du Crédit mutuel de Montagny tiennent leurs assises annuelles, le dimanche 15 février, à l'Hôtel de la Gare de Cousset. En ouvrant la séance, M. Marcel Rossier, président, se plut à saluer M. le curé Hauser, M. le syndic Stern et M. Gilland, président de paroisse. Il rappela la mémoire de M. Pierre Francey et remercia tous les membres présents, qui prouvent ainsi leur attachement à l'institution et ceci malgré les senteurs — déjà printanières — de ce dimanche de février. Après désignation de MM. André Bugnon et Marcel Chaupond, en qualité de scrutateurs, M. Léon Dougoud, secrétaire, donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, procès-verbal clairement conçu et unanimement adopté.

M. Rossier présenta ensuite le rapport annuel de ce 39<sup>e</sup> exercice. Il donna une brève analyse des événements internationaux, événements qui influencent toute notre économie nationale qui, en 1958, a bénéficié de circonstances favorables. Ces faits eurent une heureuse incidence sur le développement de notre caisse d'épargne et de crédit. Dans cet élargissement, M. Rossier voit également le vivant témoignage de confiance dont jouit notre institution. En terminant, M. Rossier exprima sa reconnaissance au caissier et à ses collègues des organes dirigeants. Pour M. Gilland, ce fut un plaisir de demander à l'assemblée l'adoption de ce rapport complet.

M. Oscar Joye, caissier, présenta alors les comptes 1958. Il ne le fit pas en banquier, ceci pour la plus grande joie de tous les sociétaires. Son commentaire fut empreint d'une telle conviction, d'une telle bonhomie que les chiffres quittèrent leur sécheresse mathématique, se rapprochèrent tellement de nous qu'ils devinrent nos amis. Nous pensons aussi que le développement de la société n'est certes pas étranger à l'enthousiasme et à l'entregent de M. Joye. Devant une telle avalanche de chiffres, le chroniqueur reste pantois, mais essayera tout de même d'en extraire l'essentiel. Au chapitre du compte de caisse, le dépôt d'épargne et les versements en compte courant se montent respectivement à Fr. 150,000.— et Fr. 165,000.—. Les nouveaux prêts atteignent Fr. 63,000.— et les prélèvements en compte courant Fr. 178,000.—. Le roulement basé sur 864 opérations se porte à 931,000 francs. Le compte d'exploitation accuse le joli bénéfice Fr. 3650.—. Au bilan, l'actif et le passif

bouclent par l'importante somme de Fr. 1,125,000.—, laissant une réserve de Fr. 71,000.—.

M. Charles Genilloud, président du Conseil de surveillance, releva alors la facilité de sa tâche et de celle de ses collègues quand on dispose, comme c'est le cas à Montagny, d'une direction attentive et conscientieuse et d'un caissier aussi compétent. Il souligne les heureux effets produits sur les organes dirigeants par une comptabilité tenue avec goût. Il dit sa joie, en terminant, de voir la société prospérer de si belle façon. C'est alors sous les applaudissements que les comptes annuels rencontrent l'assentiment des sociétaires.

Avant que M. Rossier mette le point final, M. le curé Hauser et M. Gilland se feront les interprètes de l'assemblée en félicitant et remerciant ceux qui travaillent pour l'accomplissement et la continuité de cette magnifique œuvre d'entraide.

*Ir.*

#### Givisiez - Granges-Paccot (Fribourg)

La Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen, de Givisiez - Granges-Paccot, qui s'honore d'être la plus ancienne de son genre en Suisse romande, a tenu son assemblée générale ordinaire le samedi 7 mars à l'Auberge de Granges-Paccot. Malgré le temps pluvieux, plus de la moitié des membres avaient répondu à l'appel. Le président du Conseil d'administration, M. Joseph Verdon, ouvre la séance en remerciant chacun pour l'intérêt qu'il voue à la bonne marche de la société et donne connaissance d'une lettre d'excuse de M. Stalder, syndic. Le procès-verbal de la dernière assemblée, lu par M. Léon Collaud, est approuvé à l'unanimité.

L'exposé des comptes est fait par M. Emile Waeber, trésorier, qui commente, poste après poste, chaque écriture et explique ainsi à la portée de chacun le pourquoi de tel ou tel montant. Une étude comparative sur feuille détachée avait été remise à tous les membres qui pouvaient suivre aisément. De cet exposé il ressort que le 57<sup>e</sup> exercice boucle au 31 décembre 1958 par un bénéfice net de Fr. 2478.90, somme légèrement inférieure à celle de l'exercice précédent. Le mouvement général accuse un montant de Fr. 703,746.08 en 598 opérations, en augmentation de Fr. 131,723.— sur 1957. Les réserves auprès de l'Union suisse se montent à Fr. 44,559.35.

Après avoir félicité le caissier, le président fait un large tour d'horizon sur les fluctuations du marché de l'argent, en se penchant sur le problème de l'épargne et ses caractéristiques dans les temps présents. Il constate qu'il ne saurait y avoir d'économie prospère sans épargne, car c'est elle qui finance en grande partie les investissements. Après avoir passé en revue, dans une étude très fouillée, les divers problèmes fiscaux auxquels sont liées les questions économiques, M. Verdon rappelle que celui qui veut faire un placement de père de famille, s'adressera toujours aux établissements qui lui assurent le maximum de sécurité. Il termine en soulignant que l'épargne procurera la liberté, tandis que l'imprévoyance engendrera tôt ou tard l'asservissement ou l'esclavage.

M. Louis Demierre, président du Comité de surveillance, rapporte au nom des contrôleurs des comptes et est heureux de constater la prospérité enregistrée par notre caisse rurale au cours du dernier exercice et fait appel à tous les membres pour augmenter encore une bienfaisante capacité d'action. Il demande à l'assemblée d'approuver les comptes, de remercier le Comité de direction et le caissier pour le conscientieux travail fourni et d'attribuer aux parts sociales un intérêt brut de 5%. A l'unanimité l'assemblée ratifie ces trois conclusions.

Dans les divers, M. Waeber demande l'introduction d'un compte de chèques pour paiements et versements. Chacun reconnaît l'urgence d'un tel mode de faire, qui sera avantageux aussi bien pour les commettants que pour le caissier. Cette innovation est acceptée sans opposition.

C'est par un bon verre que se termine la partie officielle de cette intéressante assemblée, empreinte d'un caractère tout amical.

*C.*

#### Echallens (Vaud)

Une fois de plus, les sociétaires du crédit mutuel d'Echallens, système Raiffeisen, se sont retrouvés pour la 45<sup>e</sup> assemblée générale annuelle. Au nombre d'une cinquantaine, ils ont tenu leurs assises au « quartier latin » (comme le dit un bon paysan de chez nous) dans le cadre accueillant du Café du Raisin.

Le président Henri Maurer se fait une joie de saluer les membres présents et excuse plusieurs d'entre eux, dont un bon nombre retenu par une grippe bien intempestive. Il évoque la mémoire des fondateurs en cet anniversaire et prie l'assemblée de se lever pour honorer leur mémoire. Il dit aussi sa satisfaction de voir à notre réunion des visages nouveaux et encourage chacun dans la voie d'une étroite collaboration. La partie administrative est rondement menée : après le rapport du Comité de direction qui évoque l'activité générale de la caisse, le caissier donne un commentaire succinct du bilan qui n'a pas subi de fluctuation sensible depuis l'an passé ; le roulement se monte à plus d'un million 665 mille francs ; le bénéfice inférieur de quelque cinq cents francs à celui de 1958, est entièrement versé à la réserve statutaire qui dépasse le cap des 56 mille francs. Le rapport du Conseil de surveillance donnant un aperçu général sur la gestion des affaires proprement dites, conclut à l'adoption des comptes, avec décharge au Comité de direction et au caissier.

A la suite du départ de M. le curé Gremaud, président du Conseil de surveillance, auquel M. Maurer rend un hommage mérité pour tout le bien largement prodigué à la Caisse comme à toute la communauté, M. le préfet Maendly, vice-président de cet organe, propose l'élection de M. le curé Favre au Conseil de surveillance ; cette proposition, appuyée largement, est ratifiée à l'unanimité. M. le curé Favre remercie pour la confiance que les sociétaires veulent bien lui témoigner et les assure de prendre exemple sur son prédécesseur pour exécuter son mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée non sans que le président ait invité les membres à faire honneur à la collation traditionnelle, tandis que le caissier répartit l'intérêt de la part sociale.

Et la soirée se poursuit gaiement, laissant la place aux amitiés habituelles.

*Az.*

#### Rougemont (Vaud)

La Caisse de crédit mutuel de Rougemont a tenu son assemblée annuelle le 8 février, à 13 heures, à l'Hôtel Valrose, pour approuver les comptes de l'exercice 1958.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous et tout particulièrement au 5 nouveaux membres et rappelé à la mémoire les disparus, le président, M. A. Breton, donne connaissance du rapport du Comité de direction qui se résume en ce sens que l'exercice a été fructueux malgré les soucis du début causés par le resserrement des capitaux.

Grâce au dévouement et la compétence du caissier, M. Alois Bertholet, qui est passé maître en comptabilité, les comptes étaient déjà bouclés en

janvier et l'office de révision n'a pas eu de remarques à formuler.

Les principaux postes des comptes se présentent comme suit :

*Bilan* : Fr. 1 151 258.74, en augmentation de Fr. 94 597. 35 sur l'exercice précédent.

*Bénéfice net* de l'exercice, Fr. 4134.55, versés au fonds de réserve qui se monte à Fr. 30 240.93.

*Roulement* : Fr. 3 133 374.83. Ces chiffres sont largement commentés par le caissier dans un rapport très circonstancié.

Il appartient au président du Conseil de surveillance, M. Charles Yersin, de soumettre à l'assemblée le rapport de son organe, rapport fort bien pensé qui relève les qualités du caissier, et dont les conclusions sont d'approuver les comptes tels que présentés. A l'unanimité, l'assemblée les approuve.

Aux termes de l'article 19 des statuts, le président du Comité de direction prie l'assemblée de faire des propositions pour la nomination de deux nouveaux membres du Comité. Sur la demande de M. Oesch, syndic, les membres sortants sont réélus à l'unanimité. Le président remercie pour la confiance ainsi témoignée et dit que c'est bien heureux de ne pas changer trop souvent les hommes à la tête de l'organisme en raison d'une méfiance qui a subsisté au début sur l'indiscrétion éventuelle.

L'intérêt de 5% de la part sociale est versé séance tenante aux 80 présents sur un effectif réel de 152 membres, et tous se retirent satisfaits du résultat obtenu par le petit établissement financier qu'ils ont créé dans la commune.

*ab.*

#### Provence (Vaud)

Les sociétaires de la Caisse de crédit mutuel ou Caisse Raiffeisen de Provence-Mutrux ont eu, la semaine dernière, leur assemblée générale annuelle, pour l'approbation des comptes de l'exercice 1958.

La Société de musique « La Jurassienne », qui prêtait son concours à la soirée, a ouvert la séance par une marche entraînante, permettant ainsi à quelques retardataires de prendre place, puis M. E. Favre, président, souhaite la bienvenue à chacun et présente à l'assemblée M. Froidevaux, réviseur et délégué de l'Union centrale, qui avait tenu à marquer par sa présence le 10<sup>e</sup> anniversaire de notre jeune société.

Fondée en effet le 26 février 1949, la Caisse de crédit mutuel de Provence qui a, par la suite admis la participation de Mutrux, devient pour ainsi dire majeure, puisqu'elle passe ainsi le cap des dix ans. Elle a eu des débuts sinon difficiles, du moins très modestes. En bons Vaudois, comme le rappelle spirituellement le président, on « attendait de voir » et ce n'est pas sans quelque appréhension que les 15 membres fondateurs décidaient en 1949 l'ouverture de notre petite banque locale ; et pourtant, la persuasion et l'exemple aidant, de progrès en progrès, nous arrivons aujourd'hui à saluer la présence de 64 membres, coopérateurs fidèles et pleins de confiance dans leur société.

Après ces quelques mots d'introduction, M. le président donne la parole au secrétaire, pour la lecture du procès-verbal de la précédente assemblée générale, puis successivement nous entendons le rapport du Comité de direction, l'exposé du caissier, puis le rapport du Comité de surveillance. Pour ne pas donner trop de chiffres, relevons simplement que le bilan se monte pour l'année 1958 à Fr. 327,600.— le roulement à Fr. 652,565.— et que les carnets d'épargne, au nombre de 214 à ce jour, avec un montant déposé de Fr. 249,526.—, montrent bien que la confiance est solidement établie et, fait plus réjouissant encore, que l'épargne,

quoiqu'on en dise, n'est pas encore morte, principalement pour la jeunesse de nos campagnes.

Après quelques opérations administratives, élections ou autres, M. le président donne la parole à l'invité, M. Froidevaux, délégué de l'Union centrale. Celui-ci remercie tout d'abord pour l'honneur qui lui est fait, et dit le plaisir qu'il éprouve à se retrouver ainsi à Provence pour fêter ce dixième anniversaire. Il rappelle la naissance difficile de l'entreprise, et se réjouit des succès enregistrés depuis cette date mémorable du 26 février 1949. Il se réjouit particulièrement de l'intérêt que suscite dans le public l'assemblée générale de la Caisse. S'il est normal que tous les sociétaires soient présents, à une ou deux exceptions près peut-être, ce qui, paraît-il, n'est pas partout le cas, ce n'est pas partout non plus que le public ami manifeste ainsi par sa présence nombreuse l'intérêt qu'il porte à une Caisse locale.

Quelques morceaux de musique encore, puis pour finir la soirée selon la bonne habitude prise, tous les membres et leurs invités se retrouvent à l'Auberge communale devant une collation très copieusement servie, offerte par la Caisse, et la soirée se termina «en famille» à une heure plutôt matinale, pour quelques-uns du moins.

L. G.

### Isérables (Valais)

Vendredi soir, 13 février, la Caisse Raiffeisen a tenu son assemblée annuelle à la grande salle du Cercle. La salle était bondée : plus de 150 sociétaires et une centaine de sympathisants ou déposants.

Notre œuvre d'utilité générale continue son avance, preuve en sont les chiffres suivants du 49<sup>e</sup> exercice : sociétaires 169 ; roulement 2 854 114 fr. 99 ; bilan 1 671 285 fr. 27 ; réserve 61 396 fr. 97.

L'assemblée administrative fut suivie d'une causerie, agrémentée de projections de notre pilote des glaciers. Elle admira de belles vues de nos Alpes où évoluaient piper et hélicoptères, pilotés par le conférencier.

La conférence se termina par un film en couleurs dont une partie se déroule autour du petit lac de Balavaux. Les sociétaires virent passer sur l'écran leur révérant curé bénissant le troupeau et bien d'autres visages sympathiques et connus.

L'assemblée passa une belle et instructive soirée. Elle suivit M. Geiger dans ses sauvetages audacieux et ses pérégrinations dans les Alpes et même jusqu'en Amérique... Aussi ponctua-t-elle cette causerie par de chaleureux applaudissements.

M. le caissier remercia M. Geiger, voyant en lui non seulement le pilote des glaciers qui se dévoue au secours du prochain, souvent au péril de sa vie, mais aussi un conférencier émérite, un artiste qui s'attache à faire aimer notre beau pays, un chrétien qui n'a pas peur d'en appeler à Dieu, l'auteur de toute chose, et termina en priant la Providence de veiller sur M. Geiger pour qu'il puisse voler longtemps au secours des touristes et des malades égarés dans la montagne.

M. F.

### Couvet (Neuchâtel)

La Caisse Raiffeisen de Couvet a tenu son assemblée générale annuelle samedi 21 février 1959, à 20 heures, dans les locaux du Cercle Républicain, pour prendre connaissance des comptes du quinzième exercice. Une cinquantaine de membres étaient présents, plus d'une trentaine étaient retenus par la maladie, la grippe sévissant sévèrement ces jours-ci dans notre village.

Après lecture du procès-verbal, il est donné connaissance des rapports du Comité de direction, du Conseil de surveillance et du caissier. Il appert

des chiffres énoncés que la Caisse locale poursuit sa marche ascendante, que les affaires ont été bonnes et que son développement s'est continué.

Pour l'exercice 1958, le mouvement d'affaires s'est élevé à Fr. 1,709,608.23 en 1730 opérations.

Comme de coutume, l'effort principal a été porté sur l'épargne et la progression numérique des livrets est constante, passant de 501 livrets en début d'exercice à 540 livrets à fin décembre 1958. La propagande doit encore se poursuivre dans ce secteur car les possibilités y sont encore très grandes, la période de haute conjoncture économique persistant dans nos régions industrielles. L'effort personnel de tous les sociétaires est indispensable. Nous avons assisté, l'an dernier, à une transformation partielle du capital-épargne en capital-obligations, ce qui fait passer le montant des dépôts confiés de Fr. 744,000.— à Fr. 710,000.—.

La somme du bilan qui avait dépassé pour la première fois le million en 1957, augmente encore quelque peu pour atteindre le montant de Fr. 1,103,447.10. Les prêts hypothécaires sont de l'ordre de Fr. 813,290.— et les autres prêts à terme de Fr. 63,010.—.

Il est décidé de payer un intérêt brut de 5 % aux parts sociales. Après paiement de cet intérêt, le bénéfice net du 15<sup>e</sup> exercice est de Fr. 2593.20. Conformément aux dispositions statutaires, cet excédent d'exploitation a été versé intégralement à la réserve, qui s'élève à Fr. 40,490.10 à fin décembre 1958. L'effectif des membres est de 114 en augmentation de 6 sur l'exercice précédent.

Deux membres fondateurs sont décédés l'an dernier ; il s'agit de MM. Charles Aubert et Jean Dreyer père. L'assemblée honore la mémoire de ces deux disparus qui assistaient régulièrement à nos assemblées générales.

Dans les nominations statutaires, deux membres du Comité de direction, MM. Eric Graber et Philippe Sandoz et deux membres du Conseil de surveillance, MM. Marcel Pellaton et Georges Dubied devaient être réélus. Ces quatre collaborateurs l'on été à l'unanimité, nous en sommes heureux pour l'avenir de la Caisse, des comités homogènes et stables étant une garantie de bonne gérance et de haute discréction.

M. Camélique.

### La Brévine (Neuchâtel)

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutual qui a eu lieu samedi 28 février, marquait le 20<sup>e</sup> exercice de la société.

Le rapport présidentiel constate que, depuis sa fondation, la Caisse a vu passer le nombre de ses membres de 21 à 147. Les bénéfices des premières années, fort modestes, sont devenus beaucoup plus substantiels.

Pour 1958, le roulement se chiffre à 2,088,000 francs en 1310 opérations. Le bilan est de Fr. 1,154,000.—. Le bénéfice net de Fr. 2271.60 est versé aux réserves, qui atteignent et dépassent le 5 % du chiffre du bilan. Les carnets d'épargne sont au nombre de 207.

M. Albert Steudler, président du Comité de direction depuis sa fondation, renonce à un nouveau mandat ; il est désigné comme président d'honneur.

Il sera remplacé au comité par M. Paul Bonny. Les autres membres sont réélus.

Un dividende de 5 % est distribué aux membres de la Caisse et une collation termine l'assemblée.

### Crémunes (Jura)

La Caisse Raiffeisen groupant les communes de Crémunes et de Corcelles, a tenu samedi 7 février

1959, sa deuxième assemblée générale. Le président, M. Siegfried Roos a ouvert la séance par les salutations d'usage, et dans un excellent rapport, commenté l'activité de notre jeune caisse. Il a fait un rapide tour d'horizon de la situation économique, il a également souligné les beaux succès enregistrés par notre jeune institution d'épargne et de crédit. M. Roos termina son rapport en exprimant ses remerciements à tous ceux qui ont apporté leur collaboration à l'œuvre commune. Notre secrétaire du Comité de direction, M. Aimé Gobat, nous fit revivre les débats de la dernière assemblée générale en lisant le procès-verbal.

Puis, M. Arthur Kletzli, caissier, a commenté les différents postes du compte 1958. Le bilan s'élève à Fr. 550 441.75, dont Fr. 369 956.25 déposés sur carnets d'épargne, Fr. 127 060.30 sur compte courant et Fr. 43 500.— sur obligations. Le roulement de la Caisse se chiffre à Fr. 1 691 843.39 en 714 opérations. Le bénéfice net après avoir fait un amortissement sur mobilier de Fr. 690.—, s'élève à Fr. 1311.—. Le fonds de réserve actuel de la Caisse se monte à Fr. 1 967.45. Ensuite, M. Paul Gossin, président du Conseil de surveillance, a rappelé que les contrôles de caisse, l'octroi des prêts et l'examen du rapport de revision de l'Union de Saint-Gall permettent de porter un jugement très favorable sur la situation financière et la gérance de la Caisse. Par un vote unanime de l'assemblée, les comptes ont été acceptés.

A. K.

### Fontenais (Jura)

Dimanche 8 février, notre Caisse a tenu sa 33<sup>e</sup> assemblée annuelle sous la présidence de M. Louis Chapuis qui, pour la première fois, remplit cette charge. Dans son introduction, il salua tout spécialement les nouveaux membres, souhaita bonne guérison aux malades et, par une minute de silence, rendit hommage aux deux membres décédés dans l'année.

Le secrétaire, M. Adolphe Voisard, nous fit revivre fidèlement le déroulement de la dernière assemblée et des rapports présentés par le président du Comité de direction, cité plus haut, et du caissier, M. Paul Gigon-Voisard, nous extrayons les chiffres suivants : mouvement général, 1 569 262 fr. 63, en 1682 opérations ; bénéfice, 2 800 fr. 15 ; fonds de réserves, 61 658 fr. 94 ; bilan, 1 426 398 fr. 85 ; nombre de membres, 140. Les prêts hypothécaires se montent à 988 211 fr. 40 ; les dépôts sur carnets d'épargne à 990 073 fr. 55 et sur obligations à 302 500 francs.

Ces chiffres font remarquer un développement toujours plus accentué de notre banque villageoise et mettent en lumière les services toujours plus grands dont peuvent bénéficier ceux qui lui font confiance. Le caissier fit un appel vibrant pour que de la bonne propagande soit faite et cela surtout auprès de la jeunesse qui ne connaît pas encore assez les bienfaits de l'épargne librement consentie.

M. l'abbé Maxime Cattin, révérant curé et président du Conseil de surveillance, fit voter l'acceptation des comptes et des résolutions statutaires et adressa de chaleureux remerciements aux membres dirigeants, au caissier et à son épouse, caissière remplaçante, ainsi qu'à tous les membres et fidèles déposants pour la confiance témoignée. Le traditionnel verre de l'amitié mit le point final à cette belle assemblée qui laisse bien augurer de l'avenir.

### Montfaucon (Jura)

Notre Caisse de crédit mutual a tenu sa 27<sup>e</sup> assemblée annuelle dimanche dernier. Malgré le beau

temps qui invitait plutôt à la promenade, on constata une forte participation.

Les rapports du Comité de direction et du Comité de surveillance prouvent combien notre petite banque locale est bien administrée et combien évidents sont les services qu'elle rend aussi bien aux particuliers qu'à la communauté. On constate aussi avec plaisir que l'épargne est encore en honneur chez nous.

Les membres des deux comités ont été confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période.

C'est sous le signe d'une entente parfaite et de la confiance mutuelle que s'est terminée l'assemblée, ce qui est de bon augure pour l'avenir.

Voici quelques chiffres :

Crédits en compte courant (12 titulaires) Fr. 92 295.80 ; prêts aux communes et corp. de droit public Fr. 274 998.— ; prêts à terme Fr. 61 507.50 ; prêts hypothécaires (43 comptes) Fr. 546 304.60.

Comptes courants créanciers Fr. 267 114.49 ; carnets d'épargne (336 carnets) Fr. 834 808.74. Obligations Fr. 98 000.—

Bénéfice de 1958 : Fr. 1943.90 ; Fonds de réserves : Fr. 43 507.82.

Roulement en 890 opérations : Fr. 2 328 280.49.

### Les Bois (Jura)

Pour la 35<sup>e</sup> assemblée générale de notre Caisse, les raiffeisenistes de notre village montagnard ont voulu battre un record en assistant, au nombre de 69, au Restaurant de l'Union, au Boéchet, pour prendre connaissance des comptes et rapports de l'exercice 1958. M. Albert Boillat, président du Comité de direction, ouvre la séance à 15.00 h. et salue spécialement M. le curé Victor Theurillat et M. Stanislas Bourquard, ancien caissier qui, malgré ses 83 ans, n'a pas hésité à venir fraterniser avec ses collègues raiffeisenistes. Ensuite l'assemblée se lève et notre sympathique curé dit un « Pater » pour le repos d'un membre disparu trop tôt. Le rapport du Comité de direction retrace d'une manière très élogieuse l'activité de notre institution au cours du dernier exercice. L'intense activité déployée dans le domaine des dépôts d'épargne est tout à l'honneur de notre population rurale. Le président remercie ensuite ses collègues du Comité de direction et du Conseil de surveillance qui suivent les séances d'une façon exemplaire. Le caissier, M. Henri Boillat, donne connaissance des comptes et bilan de l'année 1958. Avec ses Fr. 1,177,000.— sur épargne, Fr. 179,500.— sur obligations, notre Caisse a pu satisfaire à toutes les demandes de crédit qui offraient les garanties normales. Il est heureux de constater que plus du 75 % de notre population travaille avec notre Caisse locale. Les dépôts du public atteignent la belle somme de Fr. 1,470,000.— et traduisent de ce fait le bel esprit coopérateur qui règne parmi nous. Le chômage qui se fait un peu sentir dans notre industrie horlogère n'est qu'une preuve que l'épargne est devenue indispensable afin d'être à même de faire face à des moments plus difficiles que nous espérons bien loin encore. Le total du bilan se monte à la jolie somme de Fr. 1,536,000.—. Un bénéfice réduit cette année de Fr. 2946.68 est versé intégralement au fonds de réserve qui s'élève à Fr. 41,696.48. Du rapport du Conseil de surveillance, il ressort que les fonds confiés sont administrés judicieusement et que les comptes concordent avec les chiffres des livres comptables. M. le curé, président dudit conseil, incite chaleureusement les membres à augmenter leur trafic financier avec notre caisse. Les comptes sont ainsi acceptés avec remerciements à notre dévoué caissier. Cette année le Conseil de surveillance est à réélire. Par suite d'une démission, c'est M. François

Claude, cultivateur aux Bois-français, qui siégera dorénavant et à qui nous souhaitons la bienvenue. Les deux autres membres sont réélus par acclamation. Pour terminer cette belle journée, l'intérêt des parts sociales et une collation est offerte à tous les membres présents. Vive la Raiffeisen et que Dieu bénisse toutes ses activités pour la gloire du Très-Haut et pour le bien de chacun.

bb

### Réclère (Jura)

Notre Caisse villageoise de crédit a tenu son assemblée générale jeudi 19 février, à la maison d'école, pour prendre connaissance du résultat du 29<sup>e</sup> exercice, sous la présidence de M. Joseph Lachat, président.

Les rapports du Comité de direction, du caissier et du Conseil de surveillance font ressortir le développement constant et réjouissant de cette institution qui gagne toujours plus la confiance du public.

M. René Jolissaint, caissier, présente les comptes de l'exercice 1958. Les chiffres énoncés prouvent qu'une vague ascendante des affaires ne cesse de s'affirmer au sein de l'institution locale, le mouvement général s'est élevé à Fr. 463,207.— ; le bilan atteint actuellement la somme de Fr. 491,861.— ; le bénéfice est de Fr. 1701.45 et passe intégralement aux réserves, qui se montent à Fr. 19,072.—.

Il appartient à M. le curé Garnier, président du Conseil de surveillance, de constater la bonne gestion des affaires, de souligner les avantages sociaux et matériels que procure à notre population l'existence de notre caisse. Sur proposition du rapporteur, les comptes annuels sont adoptés à l'unanimité avec décharge aux organes responsables.

La Caisse profitait de son assemblée pour adresser à M. le curé Garnier, des hommages à l'occasion de ses noces d'argent à la présidence du Conseil de surveillance.

M. F. Jolissaint, instituteur, se fit l'interprète de tous pour lui adresser les vœux d'usage et lui remettre un cadeau-souvenir en remerciement.

Le paiement de l'intérêt de 5 % brut des parts sociales clôt la partie administrative et la séance est levée cependant que chacun fait honneur au verre de l'amitié offert par le Comité de direction.

X.

### Lajoux (Jura)

Dimanche 8 février 1959, notre Caisse de crédit mutual a tenu ses assises annuelles dans la grande salle de l'Hôtel de l'Union. Le temps particulièrement clément de ce mémorable mois de février a incité bon nombre de sociétaires à participer à cette assemblée.

Le dévoué président de direction, M. Léon Lecker, ouvre la séance à 14 h. 30 en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux 46 membres présents. Après désignation des scrutateurs, lecture est faite par le sympathique secrétaire M. Léon Affolter, du procès-verbal de la dernière assemblée qui ne donne lieu à aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Ensuite, M. Léon Lecker, au nom du Comité de direction, M. Imier Hulmann, caissier et M. l'abbé Antoine Cuenat, au nom du Conseil de surveillance, présentent d'intéressants et détaillés rapports concernant l'activité bienfaisante et réjouissante de notre Caisse au cours de l'exercice écoulé. Après un tour d'horizon qui nous fait revivre les événements marquants de l'année 1958, événements de nature à influencer notre économie nationale, on en arrive à l'objet qui nous touche de plus près, la marche ascendante de notre banque locale. L'abondance et l'excellente qualité des récoltes et

par suite la vente du bétail à un prix rémunérateur, ont eu une répercussion heureuse sur le développement de notre institution d'épargne et de crédit. Il y a cependant une ombre au tableau, le fléchissement qui se manifeste dans le secteur de l'horlogerie. L'effectif de nos membres est resté stationnaire, deux entrées compensées par deux nouveaux membres auxquels est souhaitée la plus cordiale bienvenue au sein de notre société. Les fonds nouvellement confiés ont eu pour conséquence d'augmenter le chiffre du bilan à Fr. 803,557.—. Le mouvement général est de 1 million 450 mille francs en 1204 opérations. Le bénéfice net, intégralement versé à la réserve, et de Fr. 2342.— et celle-ci se monte à Fr. 32,093.—. Les dépôts d'épargne, répartis sur 454 livrets, figurent au bilan par 706,500 francs et le total des dépôts confiés est de Fr. 766,000.—, tandis que les prêts hypothécaires, sur nantissement ou cautionnement avec les comptes courants débiteurs, atteignent le chiffre de Fr. 428,000.—. La disponibilité à vue et à terme de Fr. 356,000.— permettra à notre Caisse de rendre encore de nombreux services à l'avenir. Cette abondance de liquidité a permis de satisfaire, au cours de l'exercice écoulé, à toutes les demandes de fonds présentées par les sociétaires dont les garanties fournies répondaient aux prescriptions statutaires.

Les comptes sont ensuite adoptés à l'unanimité et décharge en est donnée aux responsables. Après une discussion nourrie prouvant l'intérêt de chacun pour notre Caisse, la distribution de l'intérêt de la part sociale clôt notre réunion annuelle au cours de laquelle a été offert le verre de l'amitié ; chacun rentre chez soi, content de cette après-midi passée sous le signe de l'entraide mutuelle.

J. H.

### Courtemaiche (Jura)

Réunis pour la première assemblée générale, les membres de la Caisse de crédit mutual prirent connaissance avec une vive satisfaction de son heureux développement, acquis au cours d'une activité de sept mois. Les réticences et le scepticisme même, manifestés lors de la fondation de la jeune société perdent leur fondement devant un succès si probant : en même temps gage certain de confiance et digne récompense pour les fondateurs. Que ce soit le rapport présidentiel ou le rapport du caissier ou encore le rapport du Comité de surveillance, tous trois traduisent cette réjouissante évolution et cet optimisme pour l'avenir.

Après la lecture du protocole, relatant les circonstances de la création de la Caisse, M. Henri Gatherat, président du Comité de direction, rappela l'intense activité déployée par son comité pour donner forme et vie à cette institution et exprima toute sa gratitude à ses collaborateurs pour tant de dévouement et de désintéressement. Dans un rapport concis et clair, empreint d'un sens social très avisé, notre habile et dévoué secrétaire, M. Ackermann, traduit par quelques chiffres cette évolution : un montant de Fr. 295,000.— à répartir entre 88 carnets d'épargne et 13 obligations, fut déposé, alors que des prêts pour un montant de 75,000 francs furent déjà accordés ; avec 351 opérations, le mouvement général se monte à près d'un million, et, même si le bénéfice est encore minime, il faut en attribuer la cause à l'importance des frais de fondation et d'établissement. M. Ackermann rappela aussi qu'il serait vain de s'attacher à cet aspect purement matériel, malheureux de se réjouir de ces résultats financiers et d'oublier le but social de l'institution : une collaboration toujours plus sincère, une entraide toujours plus désintéressée au sein de la communauté.

Avec un rapport complet et très fouillé, M. Charles Maillard, président du Comité de surveillance, tout en apportant de plus amples renseignements sur les comptes et la marche financière de la société, rappela les objectifs à atteindre et les principes à appliquer pour réaliser une véritable coopération.

Ainsi, forts de ces remarquables résultats et jouissant de la confiance générale, les différents comités pourront continuer à œuvrer pour une année à la réalisation du but de l'institution : mieux nous comprendre et mieux nous aimer tel que s'est plu à le démontrer notre révérend curé, M. l'abbé F. Huot, en manifestant toute sa sympathie à la jeune Caisse et en lui exprimant ses encouragements.

### Porrentruy (Jura)

La Caisse de crédit mutuel a tenu, samedi soir 7 mars, à l'« Auberge d'Ajoie », sa 33<sup>e</sup> assemblée générale, à laquelle participèrent une soixantaine de sociétaires.

Après la lecture du procès-verbal par M. Georges Cramatte, M. Maurice Schlachter, président du Comité de direction, présenta le rapport d'activité de 1958, année au cours de laquelle la Caisse Raiffeisen a connu un développement réjouissant : le nombre des sociétaires atteignait en effet 200 au 31 décembre. Depuis quatre ans, l'institution bancaires. Il est vrai qu'après un resserrement des milières et, s'il a fallu quelque peu restreindre les crédits à la fin 1958, les nombreux dépôts d'épargne effectués depuis lors permettent de nouveau au comité d'envisager de nouveaux prêts hypothécaires. Il est vrai qu'après un resserrement des crédits, la Banque nationale suisse a baissé le taux de l'escompte vu la liquidité d'argent frais sur le marché. Malgré le fléchissement du degré d'occupation, la construction n'a, l'an dernier, enregistré aucune baisse appréciable dans l'ensemble. Au terme de son exposé, M. Schlachter exprima sa gratitude à ses collaborateurs du Comité de direction comme aux organes de surveillance de la Caisse. Il tint à féliciter particulièrement le caissier, M. Jules Ruedin, à qui l'on doit l'essor de la Caisse Raiffeisen.

Commentant les principaux postes du compte général, M. Ruedin indiqua que le mouvement des opérations atteignait la somme de Fr. 3,500,000. Le bilan s'élève à Fr. 1,780,000, dont 900,000 francs placés sur 200 carnets d'épargne. Après paiement de tous les frais d'administration, l'excédent d'exploitation s'est élevé à Fr. 3080. Le rendement est certes un peu réduit en raison du déséquilibre entre les taux créanciers et débiteurs ; toutefois, la marche de la Caisse ne doit pas être jugée d'après son modeste bénéfice.

Porte-parole du Conseil de surveillance, en remplacement de M. André Schaller, M. Armand Guenat fit état du rapport élogieux des organes de révision de Saint-Gall et proposa à l'assemblée d'approuver les comptes, ce qui fut fait à l'unanimité. Les élections statutaires se déroulèrent alors par acclamation : M. Maurice Schlachter fut réélu président, de même que MM. Alphonse Riba et Pierre Riche, membres du Comité de direction, et MM. Armand Guenat et Jean Schenck, membres du Comité de surveillance, qui reçurent la confirmation de leur mandat pour une nouvelle période.

### Boncourt (Jura)

Réunis le 3 mars, à la salle communale, en assemblée générale, les membres de notre institution ont entendu le rapport d'activité du président du Conseil de direction, M. René Mathez, qui brosse un tableau vivant de la situation instable et

universelle de cette époque dont notre pays subit lui aussi le contrecoup. M. Jean Breton illustre, à l'aide du langage des chiffres, la bonne marche de notre Caisse qui, pour 1958, a vu les dépôts augmenter de Fr. 160,000.—, a payé des intérêts pour Fr. 52,700.—, a fait un bénéfice de Fr. 4400.—, portant ainsi les réserves à Fr. 76,500.—, avec un mouvement général de Fr. 2,060,000.—.

M. l'abbé Jobin président du Conseil de surveillance, donne des explications sur les six principes fondamentaux des Caisse Raiffeisen, dans un exposé très intéressant, sur quoi, la distribution des parts sociales met fin à cette belle assemblée.

### Corban (Jura)

Samedi soir, 21 février, à l'école, classe supérieure, notre Caisse de crédit mutuel tenait ses assises annuelles.

M. Maurice Rottet, président du Comité de direction, eut le plaisir d'ouvrir l'assemblée composée de la presque totalité des 53 sociétaires. C'est dire l'intérêt que porte la population à notre institution. M. Jean Fleury, secrétaire, donna lecture du procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> mars 1958. Dans son rapport présidentiel, avec son aisance coutumière, M. Rottet se plut à relever la bonne marche de notre petite banque locale au cours de son 34<sup>e</sup> exercice. Brièvement, il commenta les événements qui se sont déroulés en 1958 et qui sont de nature à influencer notre économie nationale. Notre Caisse a dû faire face aux différentes fluctuations du marché de l'argent et nos sociétaires ont également fait preuve de compréhension. M. Henri Marquis, caissier, en un exposé clair et précis, renseigna les sociétaires sur le déve-

loppe de la Caisse. Il relève avec satisfaction un accroissement important des fonds confiés. Cet apport d'argent nous a permis de satifaire la demande de crédit de tous les milieux de la population, corporations et sociétés diverses de notre commune. Le bilan atteint la somme de Fr. 407,000.—. Nous y voyons le témoignage de la confiance sans cesse grandissante dont jouit notre Caisse. Les prêts en première hypothèque notent un élargissement de Fr. 33,000.— et se chiffrent à Fr. 204,000.—. Le secteur des prêts contre nantissement de valeurs diverses, passe de Fr. 36,000.— à Fr. 41,000.—, alors que les prêts sur cautionnement figurent au bilan par Fr. 36,000.—, accusant ainsi une régression de Fr. 9000.—. Le caissier se plut à relever particulièrement la bonne tenue des comptes débiteurs qui ne faisaient ressortir aucun intérêt ou amortissement impayés en fin d'année. Les trois postes du passif totalisant un avoir global de Fr. 382,000.— se répartissent comme suit : Fr. 296,957.— en 225 carnets d'épargne, Fr. 56,000.— en obligations et Fr. 28,000.— en comptes courants. Le bénéfice de l'exercice, soit : Fr. 800,55, est versé aux réserves dont la somme se monte à Fr. 16,628.—. Le président du Conseil de surveillance, M. Joseph Schaller, proposa à l'assemblée de voter les résolutions d'usage, ce qui fut fait à l'unanimité des membres présents. Bons verres et parties de jass au Restaurant de « La Croix Fédérale » clôturèrent dans une saine ambiance cette réconfortante assemblée.

*Le meilleur enseignement mutuel réside dans le libre échange des idées. Tout homme peut apprendre chaque jour.*

**Roues de Brouettes**  
avec pneu, pneu plein ou cercle en fer.

**FRITZ BÖGLI**  
atelier de construction Langenthal-31  
Tel. (063) 2 14 02



**200 000 vaches traitees chaque jour**

avec la première graisse à traire du monde

Demandez échantillon gratuit.

LACTINA SUISSE PANCHAUD S. A., - VEVEY



### études de constructions rurales ◀◀◀◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

**H. RAMAZZINA** ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

**Atout AG**  
Burgdorf  
Téléphon 034 2 20 33  
Machinen und Apparate

**Meilleur!**  
L'aiguiseur - Atout avec guidage donne un meilleur affûtage. Produit suisse. Demandez prospectus gratuit

Contre un petit supplément de prix, livrable avec Mixer et à deux vitesses.

**ZWEISIMMEN**

31<sup>me</sup> Marché-Concours de Printemps avec exposition  
**15 et 16 avril 1959**

*Ferait fortune celui qui pourrait acheter les hommes ce qu'ils valent et les revendre ce qu'ils s'estiment.*

# La pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

4



Zurigo

## Invito a Zurigo

È ancora viva nella memoria di tutti l'immagine del grandioso Congresso di Lugano, che segnò una partecipazione primato di quasi 2000 delegati e che resterà un ricordo indimenticabile per i raffaeisenisti della Svizzera e del Ticino in particolare, e già fervono alacremente i preparativi per il Congresso 1959, che avrà luogo a Zurigo i giorni 3 e 4 maggio prossimi.

Dire di Zurigo, di questa città in continua espansione, di questa metropoli che può reggere il confronto con le più grandi città del mondo, di questa capitale economica e finanziaria della Svizzera, dei suoi 430,000 abitanti (la popolazione del Canton Ticino potrebbe starci comodamente tre volte) non è cosa facile.

Tracce di abitanti sulle rive della Limmat si riscontrano già nel 3000 avanti Cristo, come lo testimoniano i resti di palafitte scoperti dove si trova l'attuale « City », cioè il centro degli affari di Zurigo. Nel 500 a. C. le sponde del Lago di Zurigo e della Limmat erano abitate da tribù celtiche, una delle quali, gli Elvezi, divenne poi il ceppo dal quale ebbe origine gran parte della popolazione dell'attuale Confederazione. Nel 58 a. C. i Celti furono soggiogati dai Romani, che costruirono sulla riva sinistra della Limmat un castello all'incirca dove oggi si trova la nota Paradeplatz. Dopo che i Romani furono scacciati dagli Alemanni verso il 450 dopo Cristo l'antica « Turicum » cominciò a transformarsi da fortilizio in villaggio, e da villaggio in città. Nell'853 Re Luigi il Tedesco, nipote di Carlo Magno, fondò a Zurigo l'abbazia di Fraumünster e nel 1218 Zurigo diventa una città libera tedesca sotto l'imperatore Federico II. Nel 1292 gli zürighesi, alleati a Uri e Svitto, lottano contro gli austriaci a Winterthur, ma sono battuti. Nel 1336 i commercianti e gli artigiani si ribellano al regime dei nobili e dei grossi possidenti, e vengono fondate le « Corporazioni », che formano la nuova organizzazione economica e politica della città. Rudolf Brun è il primo borgomastro di Zurigo. Nel 1351, per difendersi dall'oppressione austriaca, Zurigo entra a far parte della Confederazione, quinto cantone dopo Uri, Svitto, Unterwald e Lucerna. La vita della città continua poi tra vicende di secondaria importanza, finché nel 1519 Ulrico Zwingli si mette alla testa dei riformati a Zurigo, trasformando la città in un caposaldo della Riforma. Zwingli cade nella battaglia di Kappel del 1531. Nel 1555 giungono a Zurigo i protestanti lombardi scacciati dal Ticino, e portano l'in-

## Convocazione della

### 56<sup>ma</sup> assemblea generale ordinaria dei delegati a Zurigo

lunedì 4 maggio 1959 al Kongresshaus alle 09.00 in punto

Apertura della sala alle 08.15

#### Ordine del giorno :

1. Apertura da parte del Presidente dell'Unione . Dr. Eugster
2. Designazione di 4 scrutatori. Cons. naz
3. Allocuzioni.
4. Rapporto sull'attività del servizio di revisione e sull'attività e la situazione delle Casse . . . Dir. I. Egger
5. Presentazione dei conti annuali e del bilancio e rapporto sull'attività della Cassa centrale nel 1958 . . . . . Dir. P. Schwager
6. Rapporto e proposte del Consiglio di sorveglianza . . . . . Cons. naz. Müller
7. Deliberazioni sui conti della Cassa centrale al 31 dicembre 1958 e sulla ripartizione dell'utile
8. Elezione complementare di un membro del Consiglio d'amministrazione dell'Unione
9. Discussione generale.

*Diritto di partecipazione* secondo l'art. 11 degli statuti dell'Unione: Ogni Cassa con meno di 100 soci può delegare due rappresentanti; inoltre un delegato in più per ogni ulteriore centinaio di soci o frazione di cento, ma al massimo 5 rappresentanti.

Ogni delegato ha diritto a un voto.  
San Gallo, 2 aprile 1959.

Per il Consiglio d'amministrazione :  
*Il presidente : Dr. G. Eugster.*

dustria della seta che da allora si sviluppò sino a raggiungere oggi rinomanza mondiale. La storia di Zurigo a partire da allora si identifica alla storia della Svizzera, per giungere sino ai nostri giorni, all'attuale grande Zurigo.

Le attrattive di Zurigo sono molteplici. Geograficamente Zurigo si trova in una conca, in una vallata quasi, formata dalla Limmat che lascia il Lago di Zurigo. La città si adagia infatti attorno al golfo formato appunto dall'ultimo pezzo di lago e lungo il fiume che lascia il lago per andare a gettarsi nell'Aar presso Brugg. Le due arterie principali della città seguono le direttive della natura, ed iniziano al lago per poi seguire la Limmat e terminare nei pressi della Stazione principale. Esse sono il Limmatquai, cioè il Lungo-Limmat, e la internazionalmente nota Bahnhofstrasse. Queste due arterie, con la Limmat in mezzo, formano la vera e propria spina dorsale della città, delimitata a sud dal lago, a est dalle colline del Dolder e del Zürichberg, e a ovest dalla collina dell'Ütliberg. Verso nord la città è invece aperta sull'Altipiano, ed in questa direzione si va estendendo, tanto da raggiungere ormai i popolosi sobborghi industriali di Schlieren, Dietikon, Höngg, Affoltern, ecc. Per questa sua particolare situazione geografica Zurigo resta quindi attorniata da numerosi belvedere, dai quali si gode una magnifica vista. I più noti sono l'Albis, l'Ütliberg, il Dolder, il Zürichberg, il Felsenegg.

La città è ricca di monumenti. Il più conosciuto è il Grossmünster, la cattedrale dalle due torre gemelle, simbolo di Zurigo. Citiamo inoltre la Chiesa di St. Peter, dove riposa il borgomastro Brun, il Fraumünster, la Wasserkirche, il Rathaus, o palazzo municipale. Tra le costruzioni moderne citiamo l'Università e il Politecnico Federale, noti in tutto il mondo, ed i musei : il Museo nazionale svizzero, nel quale si può rivivere la storia della Confederazione, il Museo Rietberg, che presenta una delle più grandi raccolte di arte asiatica e sudamericana, il Kunsthäus, museo artistico, ed altri sette musei di minore importanza. Degno di essere visitato è pure le Zoo, che sorge sul Zürichberg, ed è il secondo della Svizzera dopo quello di Basilea, e per terminare questa breve rassegna delle attrattive di Zurigo vogliamo accennare all'Aeroporto di Kloten, che per chi non ha mai avuto occasione di vedere un grande aeroporto intercontinentale rappresenta una interessantissima esperienza.

\* \* \*

Il Congresso si svolgerà seguendo lo schema solito. Per i ticinesi la scelta di Zurigo quale sede rappresenta una facilitazione, in quanto le comunicazioni ferro-

viarie con questa città sono molto comode. Infatti partendo da Chiasso alle 7.30 si giunge a Zurigo verso le 11.30, permettendo così ai delegati ticinesi di inserirsi normalmente nel programma del Congresso. Esso prevede dopo il pranzo nei rispettivi alberghi di Zurigo la domenica a mezzogiorno una escursione facoltativa a scelta. A seconda delle preferenze si potrà visitare il Museo nazionale svizzero, oppure andare con il tram sullo Zürichberg a visitare il Giardino zoologico, oppure fare il giro della città in torpedone, oppure andare nella zona dove sorse nel 1939 l'Esposizione nazionale per visitare la prima Esposizione svizzera di giardinaggio, che sorgerà sulle due rive del lago su un'area di 150,000 metri quadrati, e metterà in evidenza il livello raggiunto nel nostro Paese nell'arte del giardinaggio, mostrando ai visitatori giardini di diverso tipo, da quello domestico a quello della villa signorile, piante ed il loro impiego, impianti moderni, piante ornamentali e medicinali, floricultura, arbusti ornamentali e fruttiferi, orticoltura, arte del fiorista, piante tropicali, fiori di ogni genere, ecc.

Alle 17.00 avrà luogo nel Kongresshaus l'assemblea generale della Cooperativa di fidejussione, alla quale le Casse che ne fanno parte devono inviare i loro delegati.

Dopo la cena, nel rispettivo albergo, avrà luogo, di nuovo al Kongresshaus, la tradizionale serata di benvenuto, con programma musicale. Il pernottamento è assicurato nel medesimo albergo in cui si saranno presi i pasti, per i ticinesi almeno, mentre altri piccoli gruppi dovranno recarsi a pernottare fuori Zurigo.

Il lunedì mattina alle 09.00, sempre al Kongresshaus, avrà luogo la manifestazione più importante del Congresso, vale a dire l'assemblea generale ordinaria dei delegati dell'Unione, il cui ordine del giorno figura in altra parte del presente numero. Anche quest'anno è stato predisposta l'apparecchiatura di traduzione simultanea in francese ed in italiano, a mezzo cuffie di ascolto, apparecchiatura che già a Lugano aveva dato ottime prove. I delegati avranno così la possibilità di seguire le deliberazioni ed i rapporti nella madre lingua. Dopo l'assemblea generale, che si concluderà verso le 11.00, ed il pranzo, sempre nel rispettivo albergo, sarà tenuta la tradizionale escursione organizzata, divisa quest'anno in due parti : un gruppo effettuerà un giro in battello sul bacino occidentale del Lago di Zurigo, l'altro gruppo si recherà mediante torpedone a visitare l'Aeroporto di Kloten, dove ci si fermerà circa un'ora e mezzo.

L'orario scelto per la fermata è molto favorevole, in quanto in quel periodo di tempo si registrano all'Aeroporto di Kloten

circa una ventina di arrivi e partenze di grossi velivoli intercontinentali. Sarà inoltre possibile visitare i diversi impianti dell'aerodromo e prendere una consumazione sulla grande terrazza che guarda direttamente sulla pista di arrivo e partenza.

Per i delegati ticinesi abbiamo scelto questa seconda possibilità, in primo luogo per ragioni di orario, in quanto occorre essere di ritorno a Zurigo in tempo onde rientrare nel Ticino ad un'ora non troppo tarda, ed in secondo luogo in quanto riteniamo che le preferenze dei ticinesi, che la possibilità di una gita sul lago l'hanno già in casa propria a Lugano o Locarno, siano piuttosto orientate verso la visita a Kloten, ed assicuriamo che ne vale veramente la pena.

Da Kloten si rientrerà a Zurigo appena in tempo per il diretto che parte alle 15.40, e giunge a Bellinzona alle 18.48 (Chiasso 19.51). Ognuno potrà così raggiungere il proprio domicilio ancora in serata.

\* \* \*

Questo brevemente il programma della manifestazione. Riteniamo inutile aggiungere che *ogni Cassa* deve sentirsi in dovere di inviare i propri delegati al Congresso. Il diritto di partecipazione non è limitato, soltanto il diritto di voto è ridotto a due delegati per Casse sino a 100 soci e 3 delegati per Casse sino a 200 soci. La partecipazione invece è libera, e vi sono per esempio Casse che premiano l'attività gratuita dei loro comitati appunto inviandoli al Congresso, che non solo rappresenta l'assemblea generale, come sarebbe l'assemblea generale di ogni Cassa, non solo permette di stabilire contatti con raiffeisenisti di tutte le regioni della Svizzera, di rendersi conto della portata e dell'estensione del movimento, ma per i delegati rappresenta anche una magnifica gita, con un programma organizzato a puntino, con soggiorno e pasti in buoni alberghi, con gite interessanti, con razionale impiego del tempo a disposizione e con parecchio tempo libero da utilizzare per acquisti, visite, ecc.

Considerazioni di ordine economico sono in questa occasione fuori posto. Non è certo risparmiando quel centinaio di franchi per la propria delegazione che una Cassa può a fine anno chiudere più o meno in attivo. Al contrario gli insegnamenti e le esperienze che al Congresso i delegati hanno occasione di raccogliere e portare poi in seno alla propria Cassa hanno un'importanza grandissima, e possono influire in modo sensibile sull'andamento futuro della Cassa stessa. Quindi nessuna discussione in seno ai comitati, ma decisione unanime e convinta : *ogni Cassa deve essere rappresentata al Congresso di Zurigo!*

G. M.

## Le Casse della svizzera italiana nel 1958

Une volta di più il febbre lavoro di controllo dei conti annuali delle singole Casse è terminato, ed una volta di più, ora che ogni bilancio è stato rispedito al rispettivo Cassiere, possiamo tirare il fiato e buttar giù qualche considerazioni sui conti stessi e sull'esito dell'esercizio 1958.

Per quanto concerne i conti purtroppo il miglioramento registrato lo scorso anno non è stato che un'eccezione. Dapprima per quel che concerne la puntualità nell'invio. Troppi sono ancora quei Cassieri che rimandano di giorno in giorno e di settimana in settimana i lavori di chiusura, e giungono poi agli ultimi giorni di febbraio con i conti ancora da fare. Conseguenze: i conti arrivano a San Gallo all'ultimo momento, quando gli uffici dell'Unione sono già sovraccarichi, oppure arrivano oltre il termine massimo del 1° marzo, e spesso contengono errori e differenze causati dalla fretta con cui sono stati compilati. Se poi, come talvolta accade, gli errori sono tali da non poter essere corretti senza consultazione dei libri contabili, che devono essere in un secondo tempo inviati all'Unione, è evidente che il ritardo diventa sempre più grande, ed il Cassiere interessato si fa presso i dirigenti dell'Unione la bella fama

di Cassiere disordinato e trasandato. E dato che in occasione di richieste di credito all'Unione si esamina non solo la situazione finanziaria della Cassa, ma anche l'attività dei dirigenti e del Cassiere, non deve meravigliare se qualche Cassa poi si vede inesplorabilmente rifiutato un credito. Troppi sono ancora inoltre quei Cassieri che compilano i conti alla carlona, senza completare i formulari, senza riempire l'Appendice, oppure che pur constatando una differenza nei conti o nel bilancio inviano ugualmente i conti all'Unione, con una naturalezza ed una indifferenza sovrane, senza preoccuparsi di ricercare essi stessi gli errori, e con la certezza che sia del tutto naturale che i propri conti vengano completati dall'Unione.

Il prossimo anno ogni conto non completo in tutti i suoi dettagli o contenente errori che avrebbero dovuti essere eliminati dal Cassiere stesso sarà inesorabilmente ritornato al mittente.

Passando ad esaminare l'esito dell'esercizio 1958, possiamo essere molto soddisfatti dei risultati ottenuti.

Le prime cifre danno la seguente situazione:

### Canton Ticino

	1957	1958	Aumento
Casse	50	58	8
Soci	2692	3128	436
Libretti	5104	6183	1079
Depositi	15,393,681.81	19,823,526.67	4,429,844.86
Riserve	302,848.91	353,699.68	50,850.77
Movimento	34,224,744.48	46,638,420.98	12,413,676.50
Bilancio	19,215,248.13	24,445,286.31	5,230,038.18 (27,2 %)

Per le Casse del Grigione italiano abbiamo invece:

	1957	1958	Aumento
Casse	7	7	—
Soci	526	555	29
Libretti	1059	1207	148
Depositi	1,400,944.19	1,569,813.66	168,869.47
Riserve	47,408.40	57,546.55	10,138.15
Movimento	3,768,703.71	5,034,864.51	1,266,160.80
Bilancio	3,083,804.99	3,494,174.76	410,369.77 (13,3 %)

I due specchietti confermano i magnifici risultati ottenuti. Specialmente gli aumenti della cifra di bilancio, Ticino 27,2 % e Grigione italiano 13,3 %, sono notevolissimi, se si comparano all'aumento per l'intera Svizzera che è del 6,5 %.

Esaminando più da vicino i bilanci delle singole Casse, troviamo che gli aumenti maggiori si sono avuti a Balerna (424 mila), Novazzano (256 mila), Coldrerio (246

mila), Stabio (228 mila), Arogno (222 mila), Mendrisio (185 mila). Tra le Casse più giovani i risultati più risonanti sono stati ottenuti da Riva S. Vitale (173 mila di aumento), Aquila (170 mila), Cademario (166 mila), Maggia (103 mila) e Cavergno (89 mila).

Alle Casse che hanno avuto forti aumenti fanno riscontro tre Casse che hanno registrato una diminuzione del bilancio:

Vezia, passata da 226 a 217 mila, Molare, da 178 a 173 mila, e Pazzallo, da 23 a 20 mila franchi. In tutte e tre queste Casse la diminuzione è dovuta a prelevamenti di depositi.

La... classifica si presenta come segue:

Balerna	2,797,000.—
Stabio	1,712,000.—
Sonvico	1,606,000.—
Morbio Inf.	1,217,000.—
Novazzano	1,105,000.—
Arogno	1,098,000.—

Le Casse di Novazzano e di Arogno hanno superato per la prima volta il milione di bilancio, e ci congratuliamo in modo particolare con loro.

In fondo alla classifica troviamo invece Bissone con 15,000. — franchi di Bilancio (la Cassa ha però iniziato soltanto nel corso del 1958 la sua attività) seguita da Pazzallo con 20,000. — franchi.

Dell'evoluzione dell'utile abbiamo già diffusamente detto nel numero precedente.

Nel 1958 l'utile complessivo delle Casse del Ticino è stato di Fr. 50,850.77, contro Fr. 69,414.14 dell'anno precedente.

Ben 11 Casse hanno dovuto far ricorso ad un contributo a fondo perso dell'Unione per poter chiudere in attivo. I motivi di questi deficit li abbiamo citati nel numero precedente. A titolo informativo aggiungiamo ancora che per le 11 Casse l'Unione ha versato complessivamente un contributo di Fr. 5150.—.

Maggiori dettagli si potranno desumere dalla statistica ufficiale, attualmente in corso di stampa, che sarà inviata come sempre ad ogni Cassa.

Archiviati ormai in conti 1958, tutta la nostra attenzione dovrà ora essere rivolta all'esercizio 1959, che deve dare dei risultati almeno pari a quelli dell'esercizio trascorso.

È ciò che auguriamo alle Casse della Svizzera italiana.

G. M.

## Attività di fondazione

### Olivone

Percorrere due volte 200 km. per la fondazione di una cassa richiede un certo spirito di sacrificio, ma quando si possono provare soddisfazioni come quelle di Olivone, si correrebbe anche più lontano. Quanta spontanea partecipazione! Quanto entusiasmo! Con una così larga dimostrazione di interesse, la nuova cassa Raiffeisen sorge sotto i migliori auspici.

Ciò che più mi ha colpito è la semplicità e l'affabilità di questa gente, che mi è sembrato di veder ben unita, come in una

famiglia, proprio quel che ci vuole per dar vita a una cooperativa bancaria, il cui cardine è il mutuo aiuto.

Olivone è un paese che ritengo di poter definire sano, dove la democrazia è tenuta in alto onore: ne ho avuto una bella dimostrazione nelle due riunioni alle quali sono lieto di aver potuto presenziare. Gente che suda la propria esistenza, che mostra i segni delle dure fatiche montane! E che è rimasta fedele alla terra degli avi, anche se non ricca di frutti, di agi e di spassi. Il premio che ora viene attribuito a questo paese con le realizzazioni delle centrali idroelettriche da parte della Blenio S.A. è premio meritato. Dopo tanto attaccamento al luogo nativo e alle tradizioni, dopo sì bella dimostrazione di resistenza alle allettanti lusinghe offerte dai centri, dalle loro fabbriche e dai comodi impieghi del piano, non dobbiamo invidiare la pioggia d'oro che cadrà fra qualche anno sul paesotto che si distende ai piedi del Sosto, in fondo a quella valle del Sole che è una delle più belle e poetiche vallate nostre. Mi diceva gentilmente l'ex sindaco, dottor Moccetti, che Olivone incasserà Fr. 150,000.— all'anno d'imposta dalla Blenio S.A. Se si pensa che oggi il fabbisogno d'imposta è di circa Fr. 40,000.—, si può immaginare quante opere di progresso si potranno realizzare. Il raggruppamento è in corso; la mappa e il registro fondiario definitivo ne saranno l'appendice. Con il nuovo acquedotto, pure in via di realizzazione, si farà un bel passo innanzi.

Ma gli Olivonesi non si fermeranno qui e sapranno ben impiegare questi vistosi nuovi introiti a profitto della comunità, dandole ulteriori vantaggi nel campo educativo, per la casa dei bambini, le tre scuole elementari e la scuola maggiore; nel campo igienico, con la fognatura, in quello civico, col rimodernamento della casa comunale ed altro ancora. La collana delle realizzazioni, come la Cassa Malati, la latteria sociale, il consorzio allevamento bestiame bovino, ecc. si è arricchita il 7 marzo della utile istituzione della Cassa Rurale, che giunge in un momento particolarmente adatto. Si apre infatti per Olivone un'epoca di maggior prosperità e di legittime speranze, che intensificheranno le iniziative private alle quali la banca Raiffeisen potrà essere di appoggio, sia con la concessione di prestiti, sia favorendo quel risparmio che potrebbe più tardi potenziare l'economia del paese.

Ora sono 707 gli abitanti, dediti per lo più all'allevamento del bestiame (ci sono 600 capi grossi, di cui 300 da latte). C'è pure qualche piccola segheria, il che sta a

dimostrare che anche la foresta può dare lavoro e pane. Le donne prendono facilmente la via della Cima Norma, distante pochi chilometri.

Ed ora un cenno ai lavori assembleari. Già la prima riunione, quella di orientamento, aperta con parole di benvenuto dal signor Olimpio Solari, diretta dal sottoscritto, ebbe un grande successo, con circa 60 partecipanti.

Quella costitutiva, presieduta egregiamente dal dottor Moccetti, raccolse 45 adesioni, numero insolito all'inizio.

La nomina dei dirigenti ebbe il consenso unanime dei soci, così che la cassa prende avvio sotto i migliori auspici.

*Della Direzione fanno parte:*

Aspari Aurelio (presidente)

Urietti Stefano

Solari Olimpio.

*Consiglio di Sorveglianza:*

Mazzoleni Ubaldo (presidente)

Zanetti Marco

Piantoni Elide.

*Cassiere:* Scapozza Ezio.

A questi uomini (non esclusa la coraggiosa donna intelligente che dimostra nobile senso civico...) cui è affidata la responsabilità dello sviluppo della cassa, l'augurio di un proficuo e concorde lavoro sin dagli inizi, ricco di soddisfazioni!

Plinio Ceppi.

## L'ANGOLO DEL GIURISTA

*Domande e risposte*

D. — Anni or sono avevo ereditato da mio padre una discreta sostanza valutata, alla stima ufficiale, in Fr. 53,500.—. A quell'epoca avevo naturalmente pagato la tassa di successione. Ora dovrei vendere l'immobile: mi si dice che devo pagare ancora la successione per il trapasso.

Ma è possibile che io debba pagare due volte la stessa tassa?

R. — Occorre distinguere tra tassa di successione (che si paga al momento della apertura di una successione) e tassa di trapasso per successione che si versa all'Ufficio dei Registri onde poter far inscrivere l'immobile al Suo nome.

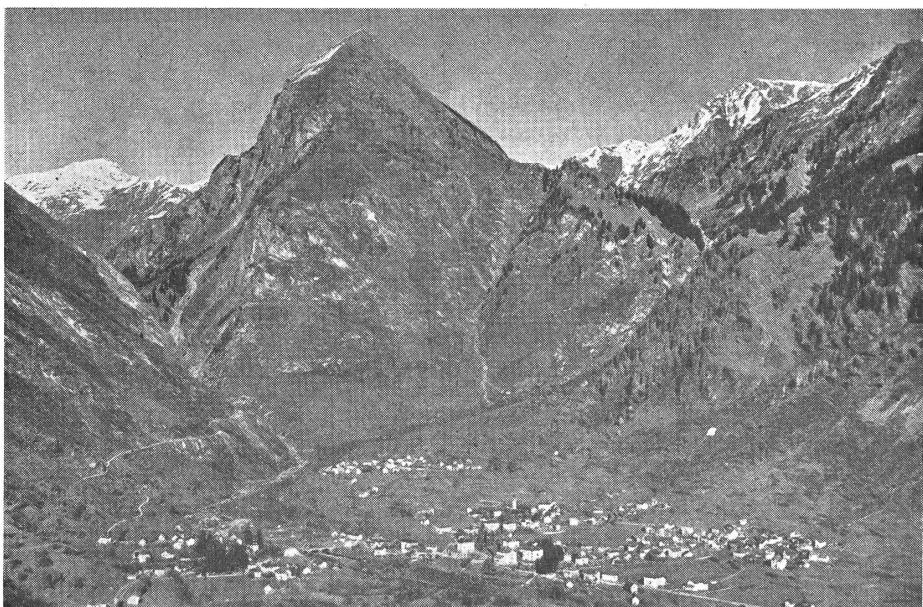
Si tratta di due tasse distinte per cui non vi è proprio nulla di anormale.

\* \* \*

D. — Un nostro socio (persona ottima sotto ogni punto di vista ma finanziaria-

mente debolissimo) ha avuto in famiglia molte disgrazie. Attualmente ha dei debiti da pagare per circa Fr. 1500.—, costituiti da conti di ospedale, medici e medicinali. Intende pagare a poco a poco: anzi in tre mesi ha già pagato Fr. 450.—, perché all'inizio il debito era di quasi Fr. 2000.—. Non vuol chiedere aiuto alla Pubblica Assistenza. In più ha da pagare circa Fr. 400.— per imposte arretrate al Cantone. Sento da più parti che il Cantone concede dei condoni. Come si deve fare? e poi non c'è qualche azione cantonale cui chiedere aiuto senza però passare attraverso la pubblica assistenza?

R. — Un caso del genere è senz'altro meritevole di condono di imposte. Quindi si deve inoltrare una domanda di condono all'Ufficio Cantonale delle Pubbliche Contribuzioni in Bellinzona. Alla domanda



Olivone

dovranno essere allegate tutte le pezze giustificative circa i debiti.

Per quanto riguarda la possibilità di ottenere qualche sussidio straordinario Le dirò che qualche cosa si potrà avere sia dal Soccorso Svizzero di Inverno in Bellinzona sia dal Fondo di beneficenza presso il lod. Dipartimento dell'Interno in Bellinzona.

\* \* \*

D. — Mio fratello ed io abbiamo fatto la divisione della sostanza lasciataci dai genitori. La casa è stata ritirata da mio fratello. Questi si è impegnato, con una scrittura stesa da lui stesso, a concedermi il diritto di abitazione vita natural durante sia a me che a mia moglie. Per non aver delle sorprese vorrei sapere se la cosa è valida oppure, in caso negativo, cosa dovrei fare.

R. — Il diritto di abitazione così costituito non è valido. Occorre che l'accordo venga steso in forma notarile e in seguito inscritto a Registro fondiario.

\* \* \*

D. — Un nostro socio ci ha presentato una cartella ipotecaria di Fr. 25,000.— gravante la sua casa in II<sup>o</sup> rango dopo una precedenza di Fr. 15,000.—.

Possiamo accordare il prestito ?

R. — La concessione del prestito è subordinata al valore reale dell'immobile.

Se l'immobile, ad esempio, ha attualmente un valore commerciale di Fr. 60,000.—, il prestito potrà essere integralmente accordato. Se il valore fosse inferiore, anche la somma da mutuare dovrà essere necessariamente ridotta.

Infatti, conformemente alle nostre regole, un prestito non dovrà superare i 2/3 del valore attualmente reperibile.

\* \* \*

D. — Cinque anni or sono un socio della nostra Cassa aveva chiesto e ottenuto un prestito ipotecario di Fr. 15,000.—. Tale mutuo è ora ridotto a soli Fr. 6500.—.

Oggidi il socio avrebbe bisogno di un altro credito di Fr. 5000.—. Possiamo noi accordarlo con l'identico titolo ?

R. — Ciò non è possibile. Fosse una ipoteca massimale, fosse una cartella ipotecaria costituita in pegno, allora l'operazione sarebbe possibile. Ma con un mutuo solito di credito non può essere concesso. Occorre far redigere dal notaio un altro atto ipotecario di Fr. 5,000.—.

Avv. Emilio Induni.

## Les Caisses Raiffeisen suisses 1957-1958

	1957	1958
Nombre de Caisses. . . . .	1 040	1 051
Nombre des sociétaires . . . . .	117 189	120 075
Roulement . . . . .	3 333 558 200.33	3 449 921 388.37

### Bilan au 31 décembre

#### Actif

Encaisse et chèques postaux . . . . .	17 193 131.16	18 590 233.57
Avoirs à vue à la Caisse centrale . . .	73 922 268.90	92 881 892.13
Avoirs à terme à la Caisse centrale . .	133 765 600.—	150 114 500.—
Comptes courants débiteurs gagés . . .	114 036 700.69	115 858 335.40
Prêts à terme gagés . . . . .	67 462 817.52	69 783 327.97
Avances aux communes et corporations		
de droit public . . . . .	98 598 019.93	103 530 278.52
Prêts hypothécaires . . . . .	1 039 740 646.14	1 093 572 277.35
Fonds publics (parts sociales à l'Union)	11 707 255.10	12 303 239.95
Immeubles à l'usage des Caisses 64/65 .	5 254 204.35	5 753 428.35
Autres immeubles (5/5) . . . . .	474 884.—	328 000.—
Autres actifs . . . . .	15 422 061.10	17 680 507.38
	<u>1 577 577 587.89</u>	<u>1 680 396 020.62</u>

#### Passif

Crédits utilisés à la Caisse centrale . .	33 988 303.30	19 641 805.50
Comptes courants créanciers . . . .	147 031 884.95	154 147 751.46
Caisse d'épargne 515 794/533 902 livrets	985 837 332.79	1 040 998 043.55
Comptes de dépôts . . . . .	40 083 734.25	45 486 057.66
Obligations . . . . .	273 959 161.53	315 715 919.60
Hypothèques sur immeubles . . . .	276 500.—	141 500.—
Autres passifs . . . . .	13 213 387.06	16 360 353.21
Parts sociales . . . . .	11 841 894.10	12 146 909.10
Réserves . . . . .	71 345 389.91	75 757 680.54
	<u>1 577 577 587.89</u>	<u>1 680 396 020.62</u>

### Compte d'exploitation

#### Produits

Intérêts actifs . . . . .	49 668 768.85	57 066 979.68
Recettes diverses . . . . .	131 775.37	159 231.86
	<u>49 800 544.22</u>	<u>57 226 211.54</u>

#### Charges

Intérêts aux parts sociales nets . . . .	386 624.40	395 464.70
Autres intérêts passifs nets . . . .	28 125 130.89	33 739 435.47
Droits et contributions perçus . . . .	9 286 664.37	11 261 467.08
Impôts . . . . .	1 230 747.30	1 538 196.18
Administration . . . . .	2 850 424.09	3 009 063.23
Autres frais généraux. . . . .	2 462 810.01	2 586 468.78
Amortissements . . . . .	362 617.08	283 825.47
Bénéfice net . . . . .	5 095 526.08	4 412 290.63
	<u>49 800 544.22</u>	<u>57 226 211.54</u>